



**HAL**  
open science

# L'énigmatique disparition du corégent Séleucos : expérience triarchique et conflit dynastique sous le règne d'Antiochos Ier Sôter

Jérémy Clément

► **To cite this version:**

Jérémy Clément. L'énigmatique disparition du corégent Séleucos : expérience triarchique et conflit dynastique sous le règne d'Antiochos Ier Sôter. *Historia. Zeitschrift für Alte Geschichte*, 2020, 69 (4), pp.408-440. 10.25162/historia-2020-0018 . hal-03850736

**HAL Id: hal-03850736**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03850736v1>**

Submitted on 14 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JÉRÉMY CLEMENT

# L'énigmatique disparition du corégent Séleucos : expérience triarchique et conflit dynastique sous le règne d'Antiochos I<sup>er</sup> Sôter

## The Mysterious Fall of the Coregent Seleucus: Triarchic Experiment and Dynastic Strife under the Reign of Antiochus I Soter

**RÉSUMÉ :** Séleucos, fils d'Antiochos I<sup>er</sup> Sôter, apparaît comme corégent de son père dès 281, mais disparaît en 266 dans des circonstances mystérieuses, sur lesquelles les auteurs anciens et l'historiographie moderne s'opposent. Les sources évoquent une crise familiale ayant conduit à l'exécution du fils par le père, mais les Modernes préfèrent conclure qu'il a été emporté par une épidémie. En réévaluant les sources (notamment BM 55437 et *I. Stratonikeia* II, 1, 1030), nous entendons montrer que la disparition du corégent Séleucos résulte de l'échec d'une expérience politique originale : une triarchie associant Antiochos I<sup>er</sup> et ses deux fils, Séleucos et Antiochos.

**ABSTRACT:** Seleucus, son of Antiochus I Soter, is mentioned as his father's coregent from 281, but disappeared in 266 under mysterious circumstances, on which ancient authors and modern historiography oppose each other. Ancient historians talk about a family crisis that led to Seleucus' execution, while Moderns conclude to natural death. By reappraising sources (especially BM 55437 and *I. Stratonikeia* II, 1, 1030), we intend to demonstrate that this event results from the failure of a political experiment : a triarchy which associated Antiochus Soter to both of his sons, Seleucus and Antiochus.

**Keywords:** Antiochos I – Seleucid – Hellenistic – dynasty – succession – coregency – triarchy

### Introduction : le royaume séleucide, une affaire de famille<sup>1</sup>

En 1880, des fouilles financées par le British Museum et menées par H. Rassam sur le site de Birs Nimrud, l'antique Borsippa à 20 km au sud-ouest de Babylone, exhumèrent un petit cylindre d'argile enseveli dans les fondations de l'Ezida, sanctuaire consacré au dieu Nabû, divinité tutélaire de la cité depuis le II<sup>e</sup> millénaire. Déposé volontairement à

1 Je suis très reconnaissant à Christophe Chandezon, Isabelle Pernin, Gilles Courtieu et les deux *anonymous referees* qui ont bien voulu relire cet article et contribuer à son amélioration par leurs précieuses remarques. Les erreurs et les positions exprimées ne sont imputables qu'à moi seul. Je remercie chaleureusement Fabrice Delrieux qui m'a fait l'amitié de réaliser la carte de la Carie (figure 1) et de m'inviter à présenter une première version de ce travail dans le séminaire d'histoire ancienne de Chambéry. Sauf mention contraire, toutes les dates sont entendues « avant J.-C. ».

cet endroit le 27 mars 268, lors de l'inauguration du chantier de reconstruction du sanctuaire, ce cylindre porte, conformément à une tradition locale, une prière en akkadien du roi qui finança les travaux : il s'agit d'Antiochos I<sup>er</sup> Sôter (281–261)<sup>2</sup>. Ce dernier y arbore une titulature originale comportant à la fois des emprunts aux usages achéménobabyloniens et des apports originaux, notamment la filiation macédonienne du roi qui le lie au fondateur de la dynastie séleucide, Séleucos I<sup>er</sup> Nikator :

Je suis Antiochos, le grand roi (*šarru rabû*), le roi légitime (*šarru dannu*), le roi du monde (*šar kiššati*), le roi de Babylone (*šar Babili*), roi de tous les pays, le curateur des temples de l'Esagil et de l'Ezida, le premier né (*aplu ašarîdu*)<sup>3</sup> du roi Séleucos, le Macédonien, roi de Babylone<sup>4</sup>.

C'est avec la même minutie qu'Antiochos évoque la divine parenté de Nabû, fils d'Asari-Marduk, le dieu principal du panthéon babylonien, et de la déesse Arua<sup>5</sup> :

Ô Nabû, fils élevé, le plus sage parmi les dieux, splendide et digne de louanges, premier né d'Asari, enfant d'Arua, la reine qui a façonné toute la création.

Après lui avoir présenté les travaux qu'il entreprend en son honneur et lui avoir exprimé son pieux dévouement, Antiochos adresse au dieu plusieurs prières dont la dernière concerne plus particulièrement la famille royale :

Ô Nabû, fils héritier de premier rang, quand tu entreras dans l'Ezida, la maison sûre, que sur tes lèvres soient des mots en faveur d'Antiochos, le roi de tous les pays, en faveur de Séleucos, le roi son fils (*šarri mâri*), et pour Stratonice, son épouse (*hirtu*), la reine (*šarratu*).

Préfiguré par la doxologie de Nabû, ce portrait de famille illustre parfaitement la dimension dynastique dans laquelle les premiers rois séleucides ont voulu inscrire leur pouvoir, quitte à s'affranchir des traditions. En effet, jamais reine n'avait figuré sur des ins-

2 D'après l'inscription du cylindre, Antiochos s'est gracieusement plié aux rituels religieux qui requéraient sa présence et sa participation, notamment la cérémonie lors de laquelle le souverain apporte au sanctuaire les premières briques d'argile du nouvel édifice (SHERWIN-WHITE 1991, 79–82 ; KOSMIN 2014, 114).

3 Littéralement « le fils héritier qui va en premier ».

4 SHERWIN-WHITE 1991, 71–86, Col. I, l. 1–5 (trad. M.-J. Seux, *Hymnes et prières aux dieux de Babylonie et d'Assyrie*, Paris, 1976, 525–526). Voir l'analyse de la titulature par SHERWIN-WHITE 1991, 83–84 ; BRIANT 1994, 455–467 qui s'intéresse plus particulièrement à l'ethnique macédonien et LIMET 2005, 123–125 qui procède à des comparaisons avec les titulatures achéménides et néo-babyloniennes.

5 BRICKSON 2011, 51–65 justifie l'intérêt d'Antiochos pour Marduk et Nabû parce que ces dieux étaient identifiés par les Grecs à Zeus et à Apollon. La politique d'Antiochos en faveur des cultes babyloniens serait ainsi le reflet du lien étroit que le roi cultivait, dans le monde hellénisé, avec Apollon dont il prétendait descendre. Sous son règne, si ce n'est déjà sous celui de son père, les historiens officiels diffusèrent activement des légendes accréditant l'ascendance apollinienne de Séleucos (voir KOSMIN 2014, 93–100 ; CHRUBASIK 2016, 97–98). Les rois séleucides s'efforcèrent, dans chaque espace culturel de leur empire, d'assumer leurs fonctions régaliennes en y adoptant les codes traditionnels de la royauté. C'est ainsi que ces derniers se présentaient comme des rois protecteurs des sanctuaires en Mésopotamie et comme des rois évergètes dans le monde hellénisé (CAPDETREY 2008, 62–66).

criptions similaires d'époque néo-babylonienne ou achéménide<sup>6</sup>. De la même manière, le principe diarchique associant officiellement le fils au pouvoir de son père (souvent appelé « corégence » dans l'historiographie moderne<sup>7</sup>) était inconnu des populations locales<sup>8</sup>. Ainsi, le roi inscrivait son pouvoir dans un continuum temporel. D'une part, il en affirmait la légitimité par l'héritage qu'il avait reçu de ses ancêtres<sup>9</sup>, d'autre part, il en préparait la transmission en affichant publiquement les statuts respectifs de son épouse et de son héritier présomptif.

L'épouse d'Antiochos, Stratonice, est qualifiée d'*hirtu*, « la première épouse, l'épouse légitime », pour marquer sa primauté au sein d'un système polygame macédonien dans lequel la hiérarchisation des épouses n'est pas toujours claire<sup>10</sup>, mais elle est aussi qualifiée de *šarrat*, « la reine », terme auparavant réservé aux déesses et dont l'usage témoigne ici de l'officialisation progressive, à partir de 306, du statut des reines aux côtés de leurs époux<sup>11</sup>. Les reines hellénistiques sont des représentantes actives du pouvoir royal et elles contribuent notamment aux bonnes relations entre la monarchie et les communautés locales en faisant bénéficier ces dernières de leur évergétisme et de leur capacité d'intercession<sup>12</sup>.

Quant au jeune Séleucos, il est dit « *šarri* (LUGAL) », le roi, et « *mâri* (DUMU) », le fils (d'Antiochos). Son titre royal ne présente aucune différence avec celui de son père ni dans cette inscription ni dans les formulaires de datation communément utilisés en en-tête des documents officiels et des documents de la pratique en Mésopotamie, ce qui exprime, au moins en principe, une *basileia* égale à celle de son père<sup>13</sup>.

Pourtant, vingt ans plus tard, en 246, c'est Antiochos II Théos, le fils cadet d'Antiochos I<sup>er</sup>, qui, ayant succédé à son père en 261, célèbre à Babylone la fête du Nouvel An, entouré de ses enfants<sup>14</sup>. En dépit de sa position privilégiée au sein de la « triade ré-

6 LIMET 2005, 127.

7 Pour une réflexion sur la terminologie moderne qui fait parfois oublier que la corégence est une véritable diarchie, voir HOLTON 2018, 101–107, surtout 102, et BIELMAN SÁNCHEZ, LENZO 2015, 147–148 qui préconisent l'usage du néologisme « co-régnants ».

8 BRIANT 1994, 466.

9 L'idée d'un pouvoir patrimonial apparaît déjà dans le décret d'Ilion vers 280 (*I. Ilion* 32, l. 8 « τὴν πατρίαν ἀρχήν »). La continuité dynastique qu'Antiochos voulait instaurer se matérialise également dans l'institutionnalisation de l'ère séleucide, une comptabilité continue des années de règne à partir de 311, un choix éminemment politique qui affranchit la dynastie des limites du cycle de vie individuel de chaque souverain (SAVALLI-LESTRADE, 2010, 57–62 ; KOSMIN 2014, 100–103).

10 OGDEN 1999 ; CARNEY 2000, 24–25 ; BIELMAN SÁNCHEZ 2003, 43 ; OGDEN 2011, 92–107.

11 BIELMAN SÁNCHEZ 2003, 51–52.

12 BIELMAN SÁNCHEZ 2003 ; SAVALLI-LESTRADE 2003, 59–77.

13 Pour ENGELS 2017, 122, la documentation laisse apparaître une hiérarchie père/fils dans la corégence de Séleucos I<sup>er</sup> et Antiochos I<sup>er</sup>. Pour la génération suivante, HOLTON 2018 voit dans la corégence d'Antiochos I<sup>er</sup> et de son fils Séleucos une véritable diarchie à égalité de pouvoir entre les deux rois.

14 DEL MONTE 1997b, 46–47 (cette fête du Nouvel An a également été célébrée à Babylone par Antiochos III en 205 ; DEL MONTE 1997b, 61–63). Sur cette fête, voir KUHRT 1987, 20–55 ; COHEN 1993, 400–453. Telles des éphémérides, les observations astronomiques enregistrées par les prêtres contiennent également de nombreuses données événementielles concernant la cité et ses cultes. La présence de Séleucos (II) et d'Antiochos (Hiérox) à la fête du Nouvel An aux côtés de leur père Antiochos II suggère qu'ils avaient les faveurs du roi. Il faut regarder avec méfiance les récits hostiles à Laodice qui lui prêtent l'empoisonnement de son époux afin de pouvoir mettre son fils sur le trône. Antiochos II est probablement décédé de mort

gnante » en 268, le jeune Séleucos n'assuma donc jamais l'héritage paternel parce qu'il ne survécut pas à son père. Or, les causes de sa disparition ne sont pas élucidées et la possibilité demeure qu'il puisse s'agir du premier conflit dynastique de l'histoire séleucide.

### La famille séleucide déchirée : sources anciennes et reconstitutions modernes

Le jeune Séleucos, fils d'Antiochos I<sup>er</sup> et roi séleucide

Le corégent Séleucos est né peu de temps après les noces d'Antiochos et Stratonice qui, selon Appien et Plutarque, coïncidèrent avec l'accession d'Antiochos à la royauté aux côtés de son père<sup>15</sup>. Or, on peut dater cet événement, grâce aux formulaires babyloniens, entre mai 295 et novembre 294<sup>16</sup>. Le mariage d'Antiochos et Stratonice eut donc lieu pendant l'année 295/4 et leur premier fils dut naître peu de temps après. Le jeune Séleucos avait donc environ 13 ans lorsqu'en septembre 281, son grand-père, Séleucos I<sup>er</sup>, fut trahi par une partie de son armée et assassiné en Thrace<sup>17</sup>.

La disparition brutale de Séleucos Nicator obligea Antiochos I<sup>er</sup> à quitter précipitamment les Hautes satrapies pour recueillir son héritage, déjà menacé par les révoltes locales et les ambitions de ses rivaux tant en Asie Mineure qu'en Syrie<sup>18</sup>. C'est dans ce climat d'urgence que, dès 280, le jeune Séleucos est élevé à la dignité royale et affecté sans doute à la gouvernance des Hautes satrapies<sup>19</sup>. Il n'était pas rare que les princes hellénistiques assument leurs premiers commandements militaires entre 12 et 16 ans, en bénéficiant de l'assistance d'un conseil composé de fidèles conseillers du roi<sup>20</sup>. Il en allait de même pour l'accession à la corégence, comme en témoigne l'exemple d'Antiochos III Megas qui nomma roi son fils aîné, Antiochos – dit « le Jeune » dans l'historiographie moderne car il ne régna jamais seul – en 209<sup>21</sup>.

La nomination immédiate de Séleucos à la corégence tendait à un double objectif.

naturelle après avoir choisi son fils aîné Séleucos pour lui succéder. Voir MARTINEZ-SÈVE 2003 et SAVAL-LI-LESTRADE 2003b, 73–76.

15 App., *Syr.*, 61, 323–324 ; Plut., *Dem.*, 38.

16 DEL MONTE 1997b, 226. Les formulaires mentionnent encore Séleucos comme seul roi en mai 295 et la corégence entre Séleucos I<sup>er</sup> et Antiochos I<sup>er</sup> est attestée pour la première fois par un formulaire de novembre 294.

17 La date et les circonstances de la mort de Séleucos I<sup>er</sup> ont pu être éclairées grâce à la documentation cunéiforme : la liste des rois hellénistiques de Babylone (SACHS, WISEMAN 1954 202–211) et la chronique dite de la fin de Séleucos (VAN DER SPEK, FINKEL 2004, n°5 = GLASSNER 1993, n°32 = DEL MONTE 1997b, 194–197). Avant la publication de ces documents, il fallait s'en tenir à App., *Syr.*, 63 et à Memnon d'Héraclée, *FGrH* 434, F8.

18 WILL 1979, 139–142 ; SHERWIN-WHITE, KUHR 1993, 28–39.

19 La corégence d'Antiochos I<sup>er</sup> et du jeune Séleucos est attestée dans les formulaires babyloniens dès le 4 janvier 279 (MCEWAN 1982, n°7).

20 LE BOHEC-BOUHET 2005, 65–66. Alexandre à 16 ans (Plut., *Alex.*, 8, 1–2) ; Démétrios fils d'Antigone Gonatas à 13/14 ans (Just. 26, 2, 11, cf. CABANES 1976, 86–87) ; Antiochos Épiphanes à env. 15 ans (Plb. 16, 18–19, cf. BAR-KOCHVA 1976, 146–149) ; Persée à 12/13 ans (Liv. 31, 28, 5) ; Démétrios II Nicator à 14 ans (Just. 35, 2, 2).

21 OGDEN 1999, 134.

D'une part, le jeune homme, entouré par des *Philoï* expérimentés, devait se former à l'exercice du pouvoir et se préparer à succéder à son père dans le cas où celui-ci perdrait la vie au cours de sa campagne militaire. D'autre part, Antiochos I<sup>er</sup> maintenait ainsi une présence royale, même symbolique, dans les Hautes satrapies<sup>22</sup>. La royauté collégiale, d'abord initiée par Séleucos I<sup>er</sup>, répondait en effet autant à des exigences successorales<sup>23</sup> qu'à un souci d'efficacité dans le gouvernement de son vaste royaume<sup>24</sup>. Le corégent était donc chargé d'administrer une partie du territoire où le roi-père ne pouvait être présent, ici les Hautes satrapies, c'est-à-dire toutes les régions situées au-delà de l'Euphrate<sup>25</sup>. Le jeune Séleucos devait désormais veiller en son absence sur les affaires orientales du royaume<sup>26</sup>.

Par l'élévation de son fils à la royauté, Antiochos renouvelait le principe d'une royauté bicéphale initiée par son père en 295/4 et il présentait *de facto* son fils aîné comme son successeur désigné. Antiochos eut trois autres enfants de Stratonice : un garçon nommé Antiochos, né en 286, et deux filles, Apama et Stratonice<sup>27</sup>. Pour autant, ces enfants ne sont pas mentionnés par le cylindre de Borsippa. Ils n'assument aucun rôle public et ne figurent donc pas dans la famille nucléaire restreinte que le roi met en scène devant les populations du royaume, ce qu'A. McAuley appelle la « triade régnante », une famille organisée exclusivement autour du roi-père, de la reine et du prince héritier<sup>28</sup>.

Les apparitions publiques de la famille royale avaient vocation à investir le champ idéologique des valeurs familiales en donnant à voir une parfaite harmonie entre ses membres, en manifestant l'affection, la tendresse et la fidélité de leurs relations<sup>29</sup>. L'har-

22 SHERWIN-WHITE, KUHRT 1993, 37.

23 Ptolémée I<sup>er</sup> a, lui aussi, proclamé roi son fils héritier, Ptolémée II Philadelphie, de son vivant en 285 (OGDEN 1999, 70–71). La pratique s'impose naturellement chez les Diadoques pour assurer la continuité dynastique. En revanche, dans le royaume de Lysimaque, le remariage du roi avec Arsinoé (II) a freiné puis brisé le processus d'association avec Agathoclès qui était fruit d'une première union avec Nikaia fille d'Antipatros (Just. 17, 1, 4 et Paus. 1, 10, 13 affirment qu'Agathoclès était considéré comme le prince héritier avant sa disgrâce. Pour autant, il n'accéda pas au titre royal et fut évincé par son père. Cf. LUND 1992, 185 sqq., OGDEN 1999, 59–62).

24 App., Syr., 61. Cf. ENGELS 2017, 122–123.

25 DEL MONTE 1997, 437. En tant que corégent, Antiochos I<sup>er</sup> s'était montré particulièrement actif dans les Hautes satrapies (CAPDETREY 2007, 79–81 ; ENGELS 2017, 114–126 et 172–182). En dépit des témoignages littéraires, ENGELS 2017, 116–119 estime que l'espace mésopotamien ne faisait pas partie des Hautes satrapies, mais demeurait sous l'autorité directe du roi régnant.

26 MCDOWELL, 1935, 247–248 proposait d'attribuer certaines monnaies frappées à Séleucie avec type d'Antiochos I<sup>er</sup> mais le nom « Séleucos » à cette corégence. Je rejoins toutefois l'idée de DEL MONTE 1997, 440 selon laquelle, à l'instar d'Antiochos I<sup>er</sup> sous le règne de son père, le jeune Séleucos devait disposer du droit de frapper monnaie en son propre nom et le fait ne doit pas être interprété comme un signe de sédition. MCDOWELL 1935, 213, pl. I, 7 suggérait d'identifier un portrait royal de Séleucos (le seul dont nous disposons) sur une bulle d'argile de Séleucie-du-Tigre portant l'empreinte d'un sceau officiel.

27 GRAINGER 1997, s. v. Antiochos II, 13–15 ; Apama (1), 38 ; Stratonike (1), 67.

28 MCAULEY 2017, 86. Cela n'empêche toutefois pas les sujets du roi d'honorer, secondairement, les autres enfants du couple royal (MA 2004, n°31, l. 1–4 : lettre d'Antiochos III aux Héracléotes entre 196 et 193) ou de les mentionner dans les dédicaces (MA 2004, n°20 : dédicace de Themison pour Zeus Casios à Aigeai en 197 « Pour le salut du Grand Roi Antiochos, d'Antiochos le Fils, de la reine Laodice et leurs chers enfants »). Même quand ils sont cités nominalement, ils sont toujours nettement distingués du fils héritier associé au roi-père.

29 Le décret de Téos instituant le culte de Laodice III évoque la *philostorgia* (« vive affection, tendresse

monie de la famille royale, relayée autant dans les milieux hellénisés qu'auprès des élites indigènes, se voulait le reflet de l'harmonie et de l'unité du royaume, de la continuité dynastique, de la stabilité politique et de la prospérité<sup>30</sup>.

### Antiochos I<sup>er</sup> et la mort de Séleucos d'après les historiens gréco-latins

La diarchie d'Antiochos I<sup>er</sup> et de son fils aîné se maintient pendant près de 13 ans. Elle est encore attestée en janvier 267 par le formulaire d'un décret de villages phrygiens dans la région de Denizli<sup>31</sup> et en avril 267 dans un document babylonien<sup>32</sup>, après quoi on n'en trouve plus trace jusqu'à ce qu'un compte-rendu de l'assemblée de l'Esagil, daté du 21 octobre 266, révèle qu'une nouvelle corégence est déjà en place : celle d'Antiochos I<sup>er</sup> et de son fils cadet Antiochos (II)<sup>33</sup>. Le transfert du pouvoir entre les deux princes s'est donc effectué dans cet intervalle bien délimité. Reste à savoir ce qui a contraint Antiochos I<sup>er</sup> à se séparer de son corégent.

Deux récits historiques se rejoignent pour évoquer une crise familiale. Le plus ancien vient des prologues des *Histoires Philippiques* écrites par Trogue Pompée. L'auteur annonce y annoncer qu'il racontera dans son livre XXVI « *Ut in Syria rex Antiochus, cognomine Soter, altero filio occiso, altero rege nuncupato Antiocho decesserit* » (Comment, en Syrie, le roi Antiochus, surnommé Sôter, mourut, après avoir tué un de ses deux fils et laissé le trône à l'autre, nommé aussi Antiochus)<sup>34</sup>. En dehors de ses prologues, l'œuvre de Trogue Pompée, rédigée sous Auguste, n'est connue que par l'abrégé qu'en a fait Justin au II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Or, ce dernier n'a pas jugé utile de conserver le développement de Trogue Pompée sur la fin de règne agitée d'Antiochos I<sup>er</sup>.

Jean d'Antioche, auteur d'une autre histoire universelle, l'*Historia Chronikè* au début du VII<sup>e</sup> siècle, semble reprendre la même tradition historiographique lorsqu'il affirme « Ὅτι Ἀντιόχου, οὗ ἐπώνυμος ἐστὶ πόλις παρὰ Ἀσσυρίοις, υἱὸς Σέλευκος καὶ Ἀντιόχου ὁ ἐπικληθεὶς Θεός; ἀλλ' ὁ μὲν Σέλευκος ἐπιβουλεύειν ὑποπτευθεὶς τῷ πατρὶ

pour les siens ») de la reine. Cf. VAN BREMEN 2004, 420-423. Cette valeur familiale est aussi mise en scène entre pères et fils dans les familles royales hellénistiques. Antigone le Borgne et son fils Démétrios Poliorcète affichaient publiquement l'indéfectible confiance qui les unissait (Plut., *Dem.*, 3) tandis que la légende autour de « la maladie d'Antiochos », issue sans doute de la propagande royale entourant le mariage controversé d'Antiochos I<sup>er</sup> avec sa belle-mère Stratonice, montre un Antiochos torturé par un amour interdit (Plut., *Dem.*, 38 ; App., *Syr.*, 59-61 ; Lucien, *De Dea Syria*, 17-18 ; Valère Maxime 5, 7, ext. 1 ; voir les commentaires de BREEBART 1967, 154-164 ; LANDUCCI 1978, 71-84 ; OGDEN 1999, 124-127 ; HARDERS 2013, 35-38 ; ENGELS, ERICKSON 2013, 45-63.

30 Même si la souveraineté séleucide n'est pas réductible à une simple relation de propriété, les rois séleucides concevaient leur royaume comme un bien patrimonial et administraient leurs affaires personnelles (*ta pragmata*) par l'intermédiaire des membres de leur entourage (CAPDETREY 2017, 21-40).

31 WÖRRLE 1975 ; *I. Laodikeia* 1.

32 PINCHES, STRASSMAIER 1955, n°1220-1221.

33 DEL MONTE 1997b, 228-229 qui fait référence au document suivant : *Cuneiform Texts from Babylonian Tablets in the British Museum*, XLIX, 115

34 Trad. CHAMBRY, THELY-CHAMBRY 1936.

κατακτείνεται » (les fils d'Antiochos, d'après lequel une cité de Syrie porte son nom<sup>35</sup>, étaient Séleucos et Antiochos, surnommé Theos ; mais Séleucos, suspecté de comploter contre son père, fut tué)<sup>36</sup>. Même si son œuvre s'inspire beaucoup de la *Chronographia*, rédigée un siècle plus tôt par Jean Malalas, Jean d'Antioche n'y a pas puisé ses informations puisque Malalas se contentait de dire au sujet de Séleucos qu'il était mort jeune : « Σέλευκος, ὅστις μικρὸς ἐτελεύτησεν »<sup>37</sup>.

Une tradition littéraire prêtait donc au corégent Séleucos une fin tragique portant gravement atteinte à l'idéal de concorde familiale, d'amour paternel et de piété filiale prôné par l'idéologie royale. Dans un dénouement sordide, le fils aurait intrigué contre son père<sup>38</sup> et aurait été mis à mort puis remplacé par son frère cadet. Forcée de se contenter de ces deux sources, l'historiographie moderne en resta à cette lecture jusqu'au milieu des années 1990<sup>39</sup>.

### La disparition de Séleucos : la reconstitution moderne

La publication de documents babyloniens inédits apporta toutefois un nouvel élément pour la compréhension de cette affaire<sup>40</sup>. En effet, dans un dossier d'archives de l'Es-agil, G. F. Del Monte identifia un contrat de dépôt d'argent qui présentait un curieux formulaire de datation : « à partir du 5 d'Ab de l'an 46 (août 266) d'Anti[ochos et] ses fils Séleucos et Antiochos, rois »<sup>41</sup>. Comme le souligne l'inventeur du document, les sanctuaires utilisent toujours, pour leurs documents contractuels, le formulaire de datation officiel émanant de l'administration royale. Il est donc exclu de penser à une fantaisie du scribe<sup>42</sup>.

Or, ce formulaire constitue un *hapax* particulièrement important pour l'histoire des institutions séleucides. Il prouve en effet qu'entre avril 267, date de la dernière mention de la corégence de Séleucos, et août 266, date du présent document, le roi Antiochos I<sup>er</sup> transforma la corégence ordinaire en une triarchie par l'association de son fils cadet, Antiochos, au collège royal. Il s'agit d'une situation unique dans l'histoire du royaume séleucide. Par ailleurs, cette entreprise fut éphémère puisque, comme on le sait, en octobre de la même année, il n'y avait déjà plus que deux rois, Séleucos ayant disparu.

35 Sur cette erreur qui était répandue à l'époque impériale, voir PRIMO 2009, 276 et n. 419. En réalité, les toponymes dynastiques attribués par Séleucos I<sup>er</sup> à ses fondations de la Tétrapole syrienne rendaient hommage aux parents du fondateur (Antiochos et Laodice), à son épouse (Apamé) et à lui-même.

36 MARIEV 2008, fr. 77 = ROBERTO, 2005, fr. 130.

37 Jean Malalas 8, 20, 67.

38 La révolte d'un fils contre son père était perçue non seulement comme contraire à l'ordre naturel mais aussi comme contreproductive dans la perspective d'une consolidation du pouvoir dynastique (WEBER 2003, surtout 120–121).

39 BOUCHE-LECLERCQ 1913–1914, 72 ; WILL 1979, 150–151 ; SHERWIN-WHITE, KUHR 1993, 37.

40 Sur l'apport considérable des sources mésopotamiennes à l'histoire hellénistique, voir le bilan de GRASLIN-THOME 2012, 237–258.

41 British Museum 55437 (Ro), l. 4–5 ; DEL MONTE 1997. Le même formulaire clôt le document (l. 26–27) mais il est en grande partie restitué à partir du présent extrait.

42 DEL MONTE 1997, 443.



G. F. Del Monte en tira les conclusions suivantes : « *Ciò è sufficiente a nostro parere per fare giustizia della storia della congiura e della soppressione del figlio da parte del padre : un tentativo di ribellione, o anche solo un sospetto di tentative, non giustifica né spiega la nomina di un secondo coregente accanto al primo, la creazione di una triarchia insomma (...)* »<sup>43</sup>. L'auteur rejette les sources relatant la mort de Séleucos comme relevant d'une tradition historiographique hostile aux Séleucides, tradition qui aurait travesti la mort naturelle du corégent Séleucos en une odieuse mise à mort pour qu'elle apparaisse comme une sanction divine punissant Antiochos I<sup>er</sup> pour son mariage avec sa belle-mère, Stratonice<sup>44</sup>.

Enfin, il suggère d'expliquer la mort de Séleucos par une cause naturelle, une épidémie qui, d'après les observations astronomiques, s'était déclarée dans la région de Babylone dans le deuxième semestre de l'année 266. La mise en place de la triarchie aurait donc été une réponse conjoncturelle à la maladie incurable de Séleucos et une anticipation de sa disparition prochaine<sup>45</sup>.

Les conclusions de G. F. Del Monte et la reconstitution des événements qu'il propose ont ensuite été reprises sans discussion dans plusieurs études, ce qui en a fait une *doxa*<sup>46</sup>. Pourtant, l'argumentation de l'assyriologue italien se heurte à plusieurs difficultés insurmontables.

### Les difficultés de l'interprétation moderne

La première faiblesse de la démonstration, et non des moindres, réside dans l'exclusion des sources littéraires au prétexte qu'elles colporteraient une tradition mensongère. Pour rédiger son livre XXVI, Trogue Pompée a très certainement puisé dans les *Histoires* de Phylarque, un historien de la fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>47</sup>. Prenant la suite de l'œuvre de Hiéronymos de Cardia, Phylarque entreprend de raconter l'histoire du monde hellénistique de la mort de Pyrrhos (272) jusqu'à celle de Cléomène III (219). Comme

43 DEL MONTE 1997, 443.

44 DEL MONTE 1997, 442–443.

45 DEL MONTE 1997, 444.

46 Voir notamment SAVALLI-LESTRADE 2003b, 73 ; RAMSEY 2013, 101–102 ; HOLTON 2018, 121 et 125 ; COŞKUN 2018, 235, n. 1. Dans son livre récent sur les usurpateurs dans l'histoire du royaume séleucide (CHRUBASIK 2016), B. Chrubasik n'utilise pas l'article de Del Monte mais ne tient pas compte pour autant de la rébellion du corégent Séleucos (comme le souligne le compte-rendu de ERICKSON 2017). OGDEN 1999, 125 compare cet épisode aux autres mises à mort de princes royaux (Agathoclès fils de Lysimaque, Ptolémée Memphites fils de Ptolémée VIII Physcon et Démétrios fils de Philippe V). Il remarque ainsi que l'élimination de Séleucos est la seule qui ne s'inscrive pas dans le cadre d'un conflit amphimétrique.

47 On dispose de peu d'informations sur sa vie et les auteurs anciens hésitent même sur ses origines (Athénien ou Naucratis ?) : voir PEDECH 1989, 394–396 ; sur son œuvre : *ibid.*, 405–408 ; ZECCHINI 2016, LXV ; PRIMO 2009, 209–210. Il est donc inutile de dévaloriser l'*épitomè* de Justin pour discréditer l'anecdote de la mort de Séleucos comme le fait RAMSEY 2013, 101, n. 100. On peut même s'étonner que l'abréviateur, appréciant pourtant les anecdotes scandaleuses ou tragiques, n'ait pas jugé bon de conserver cette partie du récit de Trogue Pompée. Cela invite à la prudence. Le récit original de Phylarque n'était peut-être pas si sulfureux qu'on l'imagine parfois.

l'indiquent les bornes de son récit, il s'intéresse surtout à l'histoire du Péloponnèse et, lorsqu'il passe sur l'histoire de l'Asie séleucide, c'est, conformément à sa méthode, pour livrer une galerie de portraits et de scènes qui se veulent tantôt merveilleuses, tantôt tragiques. Son manque de rigueur historique est blâmé dès l'Antiquité par Polybe<sup>48</sup>, car Phylarque a trop à cœur de dénoncer la décadence des dynasties hellénistiques, leur orientalisation et le goût du luxe qui, selon lui, en est le corollaire. Il brosse un portrait particulièrement négatif de Lysimaque, d'Antiochos II ainsi que de son épouse Laodice et de ses fils<sup>49</sup>. Pour autant, doit-on rejeter comme pure invention les faits qu'il rapporte ?

La mort naturelle d'un roi ou d'un prince de la famille royale donnait parfois naissance à des rumeurs sur un éventuel empoisonnement, et une puissance étrangère pouvait alors être tentée de s'en emparer et de s'en faire le relais, si bien qu'on retrouve l'influence de ces entreprises de désinformation dans certaines traditions historiographiques anciennes<sup>50</sup>.

Ainsi, les opposants à Séleucos II – notamment les Lagides – ont vraisemblablement contribué à propager une version rocambolesque de la mort d'Antiochos II, selon laquelle le roi aurait été empoisonné par son épouse répudiée, Laodice, puis remplacé par un sosie afin d'en obtenir un faux testament en faveur de Séleucos II<sup>51</sup>.

De même, en 193, la mort du corégent Antiochos, fils d'Antiochos III, emporté par la maladie, laisse le royaume endeillé<sup>52</sup>. Se répandent alors des rumeurs d'empoisonnement dont Tite-Live se fait le relais avec une certaine complaisance, alors même que les mobiles d'un tel crime sont aberrants<sup>53</sup>. En réalité, comme l'a montré D. Ogden, il y a là une stratégie des Romains consistant à faire l'éloge de princes royaux écartés du trône, afin de discréditer le pouvoir royal en place<sup>54</sup>.

Ces parallèles n'autorisent pas pour autant à disqualifier les sources littéraires sur la disparition de Séleucos. Celles-ci ne correspondent pas au schéma de travestissement historique évoqué ci-dessus. Il n'y est d'abord aucunement question d'empoisonnement<sup>55</sup> et, par ailleurs, on voit mal par quel canal se serait forgée la légende noire entourant cet événement.

Contrairement à ce qu'affirme G. F. Del Monte, le lien entre la mort de Séleucos et le mariage qui aurait choqué le milieu gréco-macédonien n'est pas évident. Il est certain que le mariage d'Antiochos I<sup>er</sup> avec la seconde épouse de son père avait de quoi

48 Pour une étude complète de la méthode de Phylarque, voir PEDECH 1989, 448–493. Sur la critique de Polybe, PRIMO 2009, 118–119.

49 PRIMO 2009, 120–124.

50 Pour une analyse générale de ce phénomène, voir SAVALLI-LESTRADE 2003b, 71–77.

51 MARTINEZ-SÈVE 2003 et SAVALLI-LESTRADE 2003b, 73–76.

52 Liv. 35, 15.

53 Voir les remarques de OGDEN 1999, 136–137.

54 Ogden (cf. note précédente) établit un parallèle entre le prétendu empoisonnement d'Antiochos le Jeune et l'élimination par Persée de son jeune frère, Démétrios, qui aurait aussi été une étoile montante de la monarchie.

55 Le vocabulaire employé (*occidere* ; κατακτείνω) évoque une mise à mort mais nous ignorons le moyen utilisé.

surprendre les membres de la cour<sup>56</sup> et peut-être a-t-il suscité quelques inquiétudes<sup>57</sup>. Il s'agissait, pour Séleucos I<sup>er</sup>, d'un choix évidemment politique que les Modernes ont souvent commenté. En transmettant sa propre épouse à son fils, Séleucos I<sup>er</sup> mettait un terme à un second mariage qui risquait de donner de potentiels héritiers et de compromettre la stabilité de sa maison<sup>58</sup>.

Par ailleurs, avec ce mariage que D. Ogden qualifie de « mariage léviratique *inter vivos* »<sup>59</sup>, Stratonice, fille de Démétrios Poliorkète et petite-fille d'Antipatros, conservait malgré tout une place éminente au sein de la famille royale et continuait de garantir l'alliance avec la maison antigonide<sup>60</sup>. Enfin, Séleucos donnait à son fils une épouse de haute naissance macédonienne afin qu'elle portât les héritiers du royaume et, pour compléter cet ancrage dynastique, il lui octroyait la *basileia* et lui confiait la gouvernance de la plus grande partie du royaume.

En agissant de la sorte, Séleucos I<sup>er</sup> levait toute ambiguïté sur le choix de son successeur et lui bâtissait une légitimité se fondant désormais non plus sur l'élection et la victoire militaire mais sur le sang et la continuité, une légitimité dynastique<sup>61</sup>. D'autres mariages léviratiques classiques ou même *inter vivos* ont eu lieu par la suite sous la dynastie séleucide sans que cela ne pose problème : prendre l'épouse de son prédécesseur permettait de s'approprier une partie de sa légitimité<sup>62</sup>.

56 Les mentions les plus détaillées de ce mariage apparaissent chez Plut., *Dem.*, 38 ; App., *Syr.*, 59–61 ; Lucien, *De Dea Syria*, 17–18 ; Valère Maxime 5, 7, ext. 1.

57 D'après Appien et Plutarque (avec quelques différences), le roi se serait fendu d'un discours devant l'assemblée des Macédoniens pour justifier cette union et se défendre d'imposer aux Hellènes des coutumes barbares, ce qui était vraisemblablement la crainte principale du milieu aulique : App., *Syr.*, 61, 325 ; Plut., *Dem.*, 38. Voir BREEBART 1967 ; LANDUCCI 1978 ; HARDERS 2013, 35–58. La reine aurait manifesté, pour sa part, quelques réticences mais cet élément peut relever de la réécriture (Plut., *Dem.*, 38, 11. Séleucos aurait déclaré : « si ma femme répugne à cette union contraire à l'usage, je prie ses amis de lui faire comprendre et de la persuader qu'elle doit trouver beau, juste et utile ce que le roi estime tel » (Texte établi et trad. par E. Chambry et R. Flacelière, CUF 1977). Ptolémée II essuya également de violentes critiques lorsqu'il entreprit en 278 d'épouser sa sœur de père et de mère, Arsinoé II, ce qui n'empêcha nullement ses successeurs de reproduire ce type d'union et même d'en diffuser la pratique hors de la maison royale (MELEZE-MODRZEJEWSKI 1999, 261–280 ; AGER 2005, 1–34 et OGDEN 2011, 92–107).

58 Le mariage est en effet décidé après que Stratonice lui a donné un premier enfant, Phila (Plut., *Dem.*, 38). Les chercheurs ont imaginé le soulagement d'Antiochos en voyant naître une fille et Séleucos I<sup>er</sup> aurait finalement choisi de renforcer la légitimité de son fils aîné plutôt que de le mettre en compétition avec un autre héritier potentiel (OGDEN 1999, 119–124).

59 OGDEN 1999, 120–123. Le mariage léviratique consiste pour un homme à assumer la succession de son frère ou de son père en épousant sa veuve. La particularité du mariage d'Antiochos réside dans le fait que son père est toujours en vie.

60 LANDUCCI 1978, 71–84 ; HARDERS 2013, 35–58.

61 Les Epigones, successeurs des Diadoques, se trouvaient en effet dépouillés de la légitimité qui avait entouré les aspirations de leurs pères : le souvenir d'Alexandre et le prestige militaire, d'où le jugement sévère de Plutarque qui les rabaisse à de simples ayants droits, pâles imitateurs de leurs prédécesseurs (Plut., *Mor.*, 21, 9, 341 a).

62 Après la mort vers 193 d'Antiochos le Jeune, fils et corégent d'Antiochos III, ses frères, Séleucos IV et Antiochos IV Epiphane, épousèrent successivement sa veuve (OGDEN 1999, 135–136 et 140–143) ; Démétrios II épouse en 146 Cléopâtre Théa, la veuve de son prédécesseur Alexandre I<sup>er</sup> Balas. Puis, en 138, son jeune frère, Antiochos VII Sidetes, épouse à son tour Cléopâtre Théa alors que Démétrios II est retenu en captivité par les Parthes (MACURDY 1932, 93–97). Dans la société civile athénienne, en particulier chez les banquiers, marchands et artisans, transmettre par testament sa femme à un commis permet d'assurer le

Une tradition, probablement pro-séleucide, s'efforça de transformer cette opération de légitimation en une romance inspirée du mythe de Phèdre et Hippolyte, laquelle, conformément à l'idéologie royale, mettait en avant les valeurs familiales<sup>63</sup> : littéralement malade de son amour interdit pour sa belle-mère, Antiochos aurait été prêt à mourir plutôt que de trahir son père et c'est par amour pour son fils que Séleucos aurait, quant à lui, accepté de lui céder son épouse<sup>64</sup>. Quant à Stratonice, ses scrupules honoraient sa fidélité à l'égard de son premier mari ainsi que sa pudeur. Enfin, Séleucos I<sup>er</sup>, faisant cesser les attermolements des différents acteurs, aurait déclaré que la décision royale, juste par essence, l'emportait sur tous les interdits coutumiers<sup>65</sup>.

En réalité, seul le texte de Jean Malalas expose consécutivement les épisodes du mariage d'Antiochos et de la mort du corégent Séleucos, mais il ne définit aucun lien de cause à effet<sup>66</sup>. Il se contente en effet de préciser que Séleucos mourut alors qu'il était encore petit, ce qui laisse penser que l'auteur ignorait les détails de l'histoire puisque Séleucos, âgé d'environ 27 ans, n'était assurément plus un enfant au moment de son décès.

Même en admettant que Phylarque se soit fait le relais d'une tradition historiographique hostile aux Séleucides dans une version critique du mariage (ce qui n'est pas attesté<sup>67</sup>), rien ne prouve pour autant que la mort de Séleucos soit une invention ajoutée en écho au mariage. Il est donc arbitraire de rejeter les sources qui évoquent cet épisode.

Outre le fait qu'elle est contredite par les sources, l'hypothèse de G. F. Del Monte sur la maladie du corégent souffre du fait qu'elle ne tient pas compte du nomadisme des rois séleucides. Ces derniers ne résidaient pas exclusivement à Babylone lorsqu'ils venaient dans les Hautes satrapies. Leur activité témoigne au contraire d'une incessante itinérance entre les différentes résidences royales (Séleucie-du-Tigre, Ecbatane, Bactres ...)<sup>68</sup>. En cela, ils ne faisaient qu'imiter une pratique achéménide qui était en-

transfert de l'affaire à cette personne (TREVETT 1992, 8). Cf. les exemples de la femme de Pasion à Phormion (Dém., *Contre Stephanos*, 28) et celle du père de Démosthène à Aphobos (Dém., *Contre Aphobos I*, 5).

63 BRODERSEN 1985 ; OGDEN 1999, 122 ; ENGELS, ERICKSON 2013, 45–63. ALMAGOR 2013, 67–86 a suggéré que la légende d'Antiochos et Stratonice pouvait avoir copié un modèle oriental.

64 LANDUCCI 1978, 79 sqq. ; MASTROCINQUE 1983, 11–38.

65 App., *Syr.*, 61, 325 ; Plut., *Dem.*, 38, 11.

66 HOLTON 2018, 109 estime qu'il s'agit d'une surinterprétation du texte. Se contenter de présenter la disparition de Séleucos comme précoce permettait de ne pas insister sur le dysfonctionnement de l'institution royale.

67 On considère généralement que la romance d'Antiochos est issue de l'historiographie officielle de la monarchie et qu'elle visait à rendre acceptables aux yeux des Grecs des pratiques matrimoniales nouvelles susceptibles de choquer le milieu aulique. Les canaux de diffusion de cette romance ne sont pas identifiables mais sa tonalité favorable aux Séleucides semble exclure que le récit vienne de Phylarque dont on connaît le parti pris hostile aux dynasties hellénistiques (PRIMO 2009, 244–246). L'hypothèse de G. F. Del Monte sur l'existence d'une tradition littéraire critique à l'égard de ce mariage peine à convaincre tant les récits qu'il y rattache (Lucien, *Icaromenippe*, 15 ; Julien, *Misopogon*, 347–348 et Jean Malalas) ne présentent aucun point commun. Lucien intègre les amours cachées d'Antiochos et Stratonice à l'énumération, non dénuée d'humour, des pratiques licencieuses et dissolues des cours hellénistiques mais dans *De Dea Syria*, Lucien utilise la tradition historiographique officielle pro-séleucide. Quant à Julien, il s'en tient à placer ce mariage après la mort de Séleucos I<sup>er</sup>.

68 CAPDETREY 2007, 374–383 ; KOSMIN 2014, chap. VI ; ENGELS 2017, 130 (sur les déplacements d'Antiochos entre Médie et Bactriane). Même si les rois séleucides affectionnaient Babylone, il serait illusoire de penser

core d'actualité au temps des califes : les souverains évitaient les chaleurs étouffantes et malsaines de Mésopotamie pendant la saison chaude et établissaient leur résidence estivale à Ecbatane ou dans d'autres villes du plateau iranien<sup>69</sup>. L'un des intérêts de cette mobilité était justement de se préserver des puces, des mouches et des moustiques qui infestent la Mésopotamie à la saison chaude et diffusent les épidémies saisonnières<sup>70</sup>.

En réalité, convaincu *a priori* de l'hypothèse qu'il souhaite exposer, G. F. Del Monte fait reposer l'essentiel de son raisonnement sur un postulat logique : une tentative de rébellion ne justifie ni n'explique la mise en place d'une triarchie. Les Modernes ayant suivi Del Monte perçoivent la triarchie comme un système politique absurde qui ne peut se concevoir que dans une logique transitoire avec un caractère d'urgence, pour pallier par exemple la défaillance du corégent.

C'est oublier qu'en dehors du royaume séleucide, des régimes triarchiques sont bien attestés chez les Lagides ou dans le royaume gréco-bactrien sans qu'il soit nécessaire de les expliquer par un roman<sup>71</sup>. Par ailleurs, si une vision irénique des relations père-fils semble prévaloir dans l'historiographie du royaume séleucide, il est évident que de graves querelles pouvaient subvenir, et cela dès les premières générations comme en témoigne le cas de Ptolémée « d'Éphèse », fils de Ptolémée II Philadelphie. Corégent dès 267 et maître d'Éphèse en 262, il se rebelle en 259 dans des circonstances mal connues<sup>72</sup>.

qu'ils y passaient une grande partie de leur temps. Les affaires d'Asie centrale avaient maintes fois conduit Antiochos I<sup>er</sup> à résider à Bactres (en 281, VAN DER SPEK, FINKEL 2004, n°7 et n°9 = GLASSNER 1993, n°33 et n°36) et le développement de la nouvelle capitale de Séleucie-du-Tigre requérait également son attention (VAN DER SPEK., FINKEL 2004, n°5 = GLASSNER 1993, n°32 = DEL MONTE 1997b, 194-197, l. 6-8). Sur l'activité du corégent en Asie, voir SHERWIN-WHITE 1987, 1-31.

69 Strabon 11, 13, 6 (sur les rois achéménides) et 11, 13, 1 (pour les rois hellénistiques et parthes). C'est encore le cas sous les rois sassanides d'après l'historien persan Tabari (839-923) qui rapporte que le roi Khosro II (590-628) passait seulement l'hiver en Mésopotamie et l'été près de Hamadan (BOSWORTH 1999, 376 et n.930). Le géographe persan al-Hamadani (c. 869-941) affirme que les meilleures saisons sont « l'hiver de Bagdad, le printemps de Ray (Raghae), l'automne de Hamadan et l'été d'Ispahan » (Hamadani 227), un constat que reflètent les pratiques royales comme le montre un proverbe populaire conservé par le même auteur : « Je suis un homme aux actions royales ; j'estive dans le Djebel (l'ancienne Médie) et j'hiverné en Irak » (Hamadani 234).

70 Hamadani 233-234. Ces épidémies saisonnières sont déjà attestées pendant les années 37 et 38 de l'ère séleucide (275-273) dans les observations astronomiques. Il s'agit d'une maladie non identifiée nommée *ekketu* (HUNGER, SACHS 1988, 345-347 ; BERNARD 1990, 534).

71 Dans la maison lagide, la multiplication des prétendants au trône a favorisé l'émergence de gouvernements triarchiques : la corégence des trois enfants de Ptolémée V (Ptolémée VI Philometor, Ptolémée VIII Evergète II et Cléopâtre II) est imposée par Rome de 170 à 164 (HÖLBL 2001, 147-148 et 181). De même, Ptolémée VIII consent à partager le pouvoir avec ses deux épouses (et néanmoins rivales) Cléopâtre II et Cléopâtre III de 126 à 116 (HÖLBL 2001, 200-201). Enfin, de 114 à 107, Cléopâtre III se résout à régner aux côtés de ses deux fils, Ptolémée IX Lathyros (en Égypte) et Ptolémée X Alexandre (à Chypre), à défaut de pouvoir évincer le premier (HÖLBL 2001, 204-206). Ces gouvernements triarchiques s'imposent aux acteurs par les circonstances et par des rapports de force temporaires. Il ne s'agit pas d'un projet politique librement consenti (Ptolémée VIII chasse Ptolémée VI en 164, Cléopâtre III son fils Ptolémée IX en 107). Il faut tout de même évoquer le cas d'une triarchie dans le royaume gréco-bactrien sous le roi Antimachos, dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. D'après le formulaire d'une quittance fiscale, rédigée sur un parchemin d'Asangorna en Bactriane du sud, Antimachos Théos aurait partagé son pouvoir avec les rois Eumène et Antimachos qui étaient ses fils ou des parents (ROUGEMONT 2012, n°92 avec la bibliographie).

72 COŞKUN 2016, 215-216, 219-222 et 225 démêle les sources autour des différents *Ptolemaioi* actifs en Méditerranée et identifie le parcours de ce « Ptolémée le Fils » avec le rebelle « Ptolémée d'Éphèse ».

Enfin, la reconstitution de G. F. Del Monte bute irrémédiablement sur l'inscription *I. Stratonikeia* 1030 que nous allons remettre, plus loin, dans son contexte historique et qui, selon nous, rend définitivement caduque l'idée d'une « triarchie d'urgence » pour laisser place au constat d'une véritable expérience politique d'un genre nouveau, consentie par Antiochos I<sup>er</sup>. En cessant de postuler l'antériorité – et donc l'impossibilité – d'une trahison de Séleucos par rapport à la triarchie, s'impose une autre lecture de la séquence 268–266, laquelle n'oblige pas à rejeter arbitrairement les sources littéraires comme étant anti-séleucides ou corrompues. Pour cela, il faut aussi observer de près le parcours du troisième homme : le jeune Antiochos, futur Antiochos II Théos.

### L'ascension du jeune Antiochos : le « *missing factor* »

#### Une enfance en Asie Mineure

Le jeune Antiochos naquit en 286<sup>73</sup> et il était donc trop jeune en 281 pour jouer un quelconque rôle politique aux côtés de son père. Contrairement à son frère aîné, le jeune Antiochos a sans doute accompagné ses parents en Syrie puis en Asie Mineure. Les observations astronomiques babyloniennes de l'année 274/3 fournissent d'intéressantes informations sur le déclenchement de la première guerre de Syrie, parmi lesquelles la mention du départ à la guerre d'Antiochos I<sup>er</sup> : « Cette année-là (*la 38<sup>e</sup> année de l'ère séleucide*, 274/3), le roi a laissé sa cour (UD<sup>mes</sup>-šú), son épouse (DAM-su) et le NUN SIGú à Sardes sous bonne garde »<sup>74</sup>. S. Smith qui, le premier, a percé le sens de UD<sup>mes</sup>-šú (la cour, les *Philoï*), proposait de traduire NUN SIGú par « crown prince »<sup>75</sup>. Par la suite, cette traduction a été rejetée par J. Renger qui rappelait qu'elle ne pouvait désigner le corégent Séleucos, lequel résidait dans les Hautes satrapies et portait le titre de LUGAL (šarru). Comme, par ailleurs, l'expression NUN SIGú n'est pas attestée, J. Renger proposait de la traduire par la formule akkadienne (toutefois peu attestée) *rabû edû* (le célèbre notable), traduction, selon lui, d'un terme technique grec, peut-être un gouverneur général de l'Asie Mineure, ce qu'A. J. Sachs et H. Hunger ont prudemment traduit par « a famous official ».

Toutefois, il n'existait pas encore à cette époque de gouverneur général de l'Asie Mineure comme celui qu'utilisaient parfois les rois achéménides. Ce n'est qu'à la fin du règne d'Antiochos I<sup>er</sup> que la documentation atteste l'existence d'un agent du roi ayant autorité sur toute l'Asie Mineure séleucide : Alexandros, fils d'Achaïos l'Ancien, qualifié de *ὁ καταλειμμένος ὑπὸ τοῦ βασιλέως* (le préposé du roi) dans un décret de Bargylia<sup>76</sup>.

73 Sa date de naissance est déduite de Porphyre, *FGrHist* 260, F32, 6 (= Eus., *Chron.*, ed. SCHOENE 1967, 251, 1–2) qui affirme qu'Antiochos II mourut en 246 à l'âge de 40 ans.

74 SACHS, HUNGER 1988, 345–347 ; BERNARD 1990, 532–536.

75 SMITH 1924, 150–159. Sa traduction d'UD.MEŠ-su (comme l'équivalent de kinutu, « les amis du roi, la cour ») a été acceptée par RENGIER 1985, 257–258 mais, par prudence, A. J. Sachs et H. Hunger ne l'ont pas conservée.

76 Alexandros apparaît dans les années 260 dans un décret de Bargylia pour un juge étranger (*I. Bargylia*

Comme le reconnaît J. Renger, le sens le plus commun de NUN est « prince ». En outre, dans le sens de « important person, nobleman », NUN est, la plupart du temps, employé au pluriel pour désigner les élites locales babyloniennes et ne sert jamais à marquer un titre ou une fonction<sup>77</sup>. Quant à SIG, le terme prend effectivement, à l'époque babylonienne tardive, le sens de (*w*)*ēdūm*, « prominent, high-placed »<sup>78</sup>. Le NUN SIG<sup>ú</sup> est donc littéralement « le prince important », le « prince haut-placé » par la naissance<sup>79</sup>. S'il ne peut en effet désigner le jeune Séleucos, ce *hapax* pourrait très bien désigner le second fils du couple royal. Les chroniques mésopotamiennes désignaient Antiochos I<sup>er</sup> comme *mar šarri* (« le fils du roi ») avant qu'il soit corégent. Son fils aîné, Séleucos, portait désormais le titre de *šarru*. Comment les prêtres babyloniens devaient-ils appeler un fils du roi qui ne disposait d'aucune fonction officielle et n'était pas destiné à succéder à son père ? Il fallait recourir à une expression équivalente à celle de « prince du palais », un sens que NUN SIG<sup>ú</sup> pouvait exprimer par l'idée de « prince cadet ». Par ailleurs, la phrase évoque les membres de l'entourage royal placés sous protection à Sardes. Il serait plus logique d'y trouver un membre éminent de la famille royale aux côtés des courtisans et de la reine plutôt qu'un gouverneur général<sup>80</sup>.

### La première guerre de Syrie : l'opportunité d'affirmer ses ambitions

En 274/3, le prince Antiochos est alors âgé de 12 ans (16 ans à la fin de la première guerre de Syrie), un âge auquel, comme son frère aîné avant lui, il peut commencer à rendre des services à la monarchie en représentant la puissance royale auprès des communautés sujettes et alliées. Cela est d'autant plus nécessaire en Asie Mineure que, depuis 281, de puissantes forces centrifuges s'y expriment autour de petites royautes locales (Bithynie, Pont, Cappadoce) et des cités du littoral pontique, pour qui les disparitions successives de Lysimaque et de Séleucos I<sup>er</sup> ont sonné le glas de la domination macédonienne<sup>81</sup>.

608) et, plus tard, dans un décret de Smyrne rappelant qu'il avait octroyé des lots de terre à des colons autour de la forteresse de Palaimagnesia (*I. Magnesia*, l. 100–104 ; COHEN 1995, 225–226 ; BENCIVENNI 2004, 235–237). Il est également honoré par la cité de Séleucie-Tralles (*I. Tralles* 25). Enfin, il est peut-être intervenu à Mylasa sous le règne d'Antiochos II (*I. Mylasa*, 22 ; WELLES 1966, n°29 ; voir *Bull. ép.* 1970, n°555). CAPDETREY 2007, 295–296. Par la suite, les rois séleucides maintiennent de manière quasi-permanente un échelon administratif supra-satrapique en Asie Mineure. Sous le règne de Séleucos II, Antiochos Hiérax s'approprie un pouvoir similaire à celui d'Alexandros auquel il succède peut-être avant d'usurper la royauté. Sous le règne d'Antiochos III, Achaïos le Jeune et Zeuxis occupent successivement la charge de « préposé aux affaires » en Asie cistaurique (voir CAPDETREY 2007, 271–273 et 294–300).

77 BIGGS *et al.* (ed.) 1999, 395 et 399. Le terme sumérien « NUN » correspond à l'akkadien « rubū(m) » dont le sens le plus fréquent est celui de « prince », parfois doté du sens générique de « dirigeant » ou même de « roi ».

78 BLACK *et al.* 2000, 438.

79 Je remercie particulièrement l'assyriologue Virginie Müller de m'avoir fait part de ses remarques sur ces questions lexicales.

80 CAPDETREY 2007, 272, n. 278 retient le sens de « personnage de haut rang » mais doute qu'il puisse déjà s'agir d'un gouverneur général de l'Asie Mineure.

81 Selon l'historien local Memnon d'Héraclée, c'est de justesse et à grand peine qu'Antiochos avait réussi à maintenir son autorité sur une partie seulement de l'Asie Mineure entre 280 et 278 (Memnon d'Hé-

Un décret honorifique provenant de Yatağan près du futur site de Stratonicee de Carie présente un formulaire de datation parfaitement lisible qui semble confirmer que le jeune Antiochos a très tôt assumé d'importantes responsabilités en Asie Mineure<sup>82</sup> :

« [B]ασιλευόντων Ἀντιόχου καὶ τοῦ υἱοῦ Ἀντ[ι]- Antiochos et son fils Antiochos étant rois,  
[ό]χου, ἔτους τετάρτου καὶ τεσσαρακοστ[οῦ], La 44<sup>e</sup> année (de l'ère séleucide)  
[μ]ηνὸς Λῶσιου (...) » Le mois de Lôos (...)

Ce décret d'une communauté pré-civique de la région d'Eskihisar<sup>83</sup> en l'honneur d'un certain Nonnos de Koliorga est daté du mois de Lôos de la 44<sup>e</sup> année de l'ère séleucide, soit environ juillet 268. L'inscription a souvent été utilisée par les historiens pour dater plus précisément la fondation séleucide de Stratonicee de Carie. En effet, alors que la région était encore aux mains de Ptolémée II Philadelphe au milieu des années 270<sup>84</sup>, ce document révèle qu'elle est passée sous autorité séleucide au plus tard en 268, mais qu'à cette date, la cité de Stratonicee n'existe pas puisque les dèmes qui la composeront forment encore des communautés villageoises indépendantes<sup>85</sup>. Si l'on se fie au témoignage d'Étienne de Byzance qui affirme que la cité fut fondée par Antiochos I<sup>er</sup> et nommée en l'honneur de son épouse, l'acte de fondation eut donc lieu entre 268 et 261, date de la mort de ce souverain<sup>86</sup>. La conquête séleucide du territoire de la future Stratonicee<sup>87</sup> ne marquait pas une mince progression pour le pouvoir séleucide dans la mesure où, dans les années 270, l'influence lagide s'était étendue bien au-delà de la vallée du Marsyas jusqu'à la cité de Xystis dans la vallée de l'Harpasos<sup>88</sup>. La Carie a sans doute été un terrain d'opération secondaire de la Première guerre de Syrie et les combats s'y sont soldés par un net recul lagide<sup>89</sup>.

raclée *apud* Photios, *Bibliothèque*, 227 a-b) ; Voir aussi le décret d'Ilion : *I. Ilion* 32 et les commentaires de WILL 1979, 139–142. Il faut ajouter que toute l'Asie Mineure méridionale (Carie, Lycie, Pamphylie) échappe à l'autorité séleucide car les cités y ont reconnu, de gré ou de force, la souveraineté des rois lagides (BAGNALL 1976).

82 *I. Stratonikeia* II, 1, 1030 ; Voir l'*editio princeps* de ŞAHİN 1980, 211–212, n°3.

83 Peut-être Koranza (VAN BREMEN 2003, 13).

84 ROBERT J. & L. 1955 ont publié le fragment d'un décret en l'honneur de Ptolémée II et surtout l'acte de vente d'un vignoble daté de la 9<sup>e</sup> année de Ptolémée fils de Ptolémée, soit 277/6.

85 *Bull. ép.* 1981, 520 ; VAN BREMEN 2003, 13 et 2008, 1411. Sur le synécisme qui est à l'origine de la fondation, voir DEBORD 1993 et 2001 et VAN BREMEN 2000.

86 Steph. Byz. s. v. « Stratonikeia ». DEBORD 1993 ; COHEN 1995, 250–253 ; VAN BREMEN 2000, 389. Il a parfois été proposé d'abaisser la fondation aux années 250 (DEBORD 2001, 167–168 ; MA 2004, 223–224) mais cela nécessite à la fois d'exclure le témoignage d'Étienne comme fautif et de considérer la stèle *I. Stratonikeia* 1030 comme une pierre errante, ce qui est plus difficile depuis que l'on sait que l'influence lagide s'étendait, dans les années 270, jusqu'à Xystis (VAN BREMEN 2003, 13, n. 27).

87 Nous savons désormais qu'il s'étendait jusqu'à Panamara à 12 km au sud-est d'Eskihisar (VAN BREMEN 2008).

88 En témoigne un décret de Xystis pour un officier lagide lors de la 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année de règne de Ptolémée II (275/4 ou 274/3). Cf. VAN BREMEN 2003, 10.

89 L'une des manifestations de ce recul est le déménagement de la Ligue Chrysaorique, soutenue par les Lagides, vers le sanctuaire de Labraunda (*I. Labraunda* 43, MASTROCINQUE 1979, 77–78).



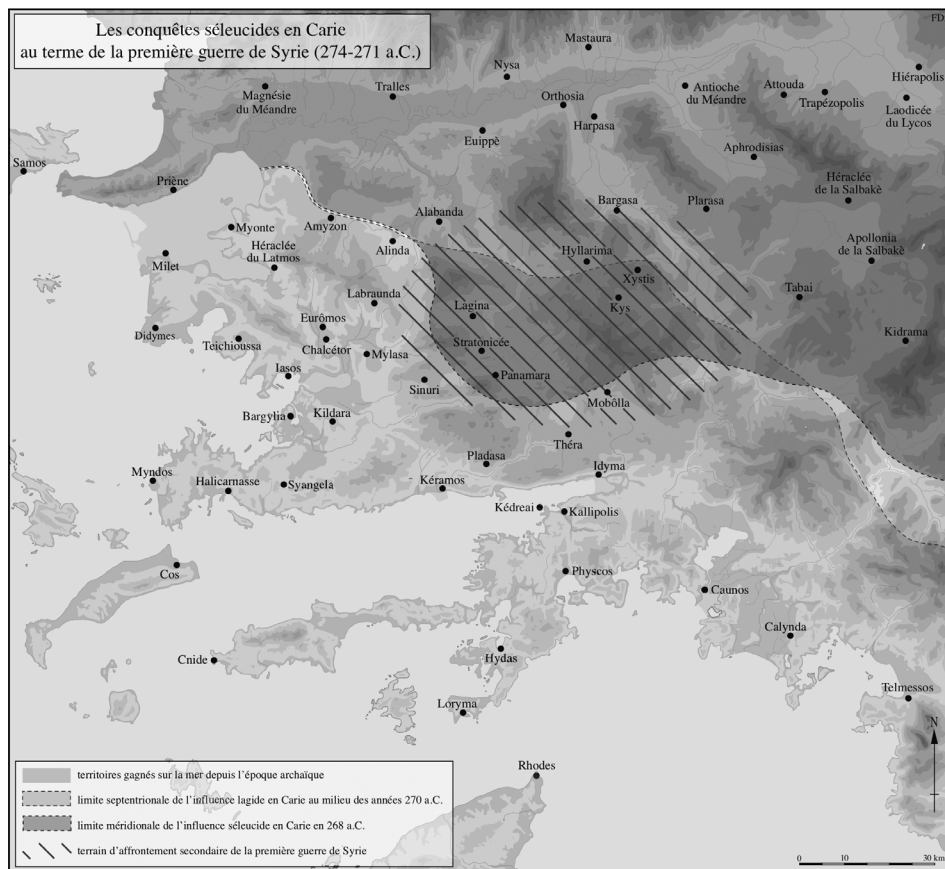


Figure 1. L'avancée séleucide en Carie (274–269) (carte réalisée par Fabrice Delrieux).

Toutefois, les chercheurs ont moins souvent remarqué que l'inscription *I. Stratonikeia* 1030 est aussi le plus ancien document attestant la corégence d'Antiochos I<sup>er</sup> et d'Antiochos (II) alors même qu'en janvier 267, les villages phrygiens du domaine d'Achaïos datent encore leur décret du règne d'Antiochos et Séleucos<sup>90</sup>.

Remarquant l'anomalie, l'inventeur de l'inscription carienne, Ç. Şahin, en a déduit que ces communautés villageoises ignoraient alors le changement de corégence<sup>91</sup>, mais c'est fort peu probable car, comme nous allons le voir, Achaïos l'Ancien, bénéficiaire de la *dôrea* phrygienne, était un haut dignitaire séleucide, étroitement lié au jeune Antiochos dont il fit son gendre. Par ailleurs, le formulaire phrygien concorde avec celui qui est alors en usage en Mésopotamie. C'est donc le présent formulaire qui révèle une situation exceptionnelle et non le décret phrygien<sup>92</sup>.

90 WÖRRLE 1975 ; *I. Laodikeia* 1.

91 ŞAHIN 1980, 212.

92 HOLTON 2018, 121–122 constate que cette inscription ne s'accorde pas avec la reconstitution de Del Monte, mais ne poursuit pas ses arguments en expliquant pourquoi.

Seulement quatre mois après la rédaction du cylindre de Borsippa et alors même que son frère aîné est toujours roi dans le reste du royaume, le jeune Antiochos est donc déjà reconnu par les communautés cariennes comme le corégent de son père. Étant exclu qu'il ait usurpé la royauté, il faut en déduire qu'Antiochos I<sup>er</sup> la lui a accordée avant juillet 268. Toutefois, loin d'être officialisée dans tout le royaume, la royauté du jeune Antiochos n'apparaît pas encore sur les formulaires de Mésopotamie ni même dans toutes les cités d'Asie Mineure. En effet, cent kilomètres à l'ouest de Stratonicée, Tabai date la 44<sup>e</sup> année de l'ère séleucide du règne d'Antiochos et Séleucos<sup>93</sup>. En revanche, il est impossible de savoir si l'autorité du jeune Antiochos s'étendait sur la façade égéenne jusqu'à l'Ionie<sup>94</sup>. Nous tirons de cette situation, complexe mais assurée par la documentation épigraphique, que, d'une part, Antiochos I<sup>er</sup> a nourri l'idée d'instaurer une triarchie dès le premier semestre de l'année 268 et, d'autre part, que ce projet a commencé par une période transitoire pendant laquelle chacun des deux fils d'Antiochos I<sup>er</sup> était reconnu roi dans l'espace qui lui était attribué. À ce moment, Antiochos I<sup>er</sup>, qui demeurait dans la région syro-mésopotamienne de son royaume depuis 274, avait probablement délégué les affaires égéennes à son fils cadet, comme le fera Ptolémée II avec son fils, une décennie plus tard.

#### L'alliance matrimoniale du jeune Antiochos avec la famille d'Achaios l'Ancien

C'est aussi dans les années 260 qu'Antiochos renforce son influence en Asie Mineure en épousant Laodice, la fille d'Achaios l'Ancien<sup>95</sup>. La famille de Laodice est sortie de l'obscurité à la faveur d'une importante découverte épigraphique dans le sud de la Phrygie (près de l'actuelle Denizli), ce qui permet de constater qu'elle y possédait de grands domaines fonciers issus probablement d'une *dôrea*. Elle noua en même temps avec la famille royale une étroite alliance<sup>96</sup>.

La confiance de la dynastie royale à l'égard de la famille d'Achaios se manifesta sur deux générations par l'octroi de commandements militaires et de hautes charges administratives principalement exercés en Asie Mineure où cette famille disposait d'une solide assise territoriale et d'une forte influence. En particulier, Alexandros, le frère de Laodice, reçut le gouvernement général de l'Asie Mineure à la fin du règne d'Antiochos I<sup>er</sup> et le conserva sous son successeur<sup>97</sup>, puis Achaios le Jeune, le fils d'Andro-

93 ROBERT L. 1937, 321, n°1 ; ROBERT L. & J. 1954, 95–96.

94 Dans OGIS 222, les Ioniens reconnaissent la corégence d'Antiochos et Antiochos mais l'inscription ne peut pas être autrement datée.

95 Porphyre, *FGrHist* 260, F32, 6 et 8 (= Eus., *Chron.*, 251, 4–5 et 17–19 (Schoene). Polyen 8, 50 affirmait à tort qu'elle était la sœur d'Antiochos II. Voir MARTINEZ-SÈVE 2003, 697–698. La date du mariage est déduite de la naissance supposée de Séleucos II. En 246, ce dernier est un peu plus âgé que son frère cadet, Antiochos Hiérix, qui a 14 ans (Just. 27, 2, 7). Il est donc né dans les années 260 et les historiens associent volontiers, aux environs de 266, l'accession d'Antiochos II à la royauté, son mariage avec Laodice et la naissance de leur premier fils (BELOCH 1922, 153 ; GRAINGER 1997, 47–48).

96 WÖRRLE 1975 ; BIELMAN 1994, n°23 ; MARTINEZ-SÈVE 2003 ; MCAULEY 2018.

97 Alexandros est en effet encore actif au début du règne de Séleucos II et il apporte, comme sa sœur Laodice,

machos (lui-même peut-être frère d'Alexandros et de Laodice), mena pour le compte d'Antiochos III une campagne militaire de reconquête de l'Asie Mineure dont les succès l'incitèrent à usurper la royauté<sup>98</sup>.

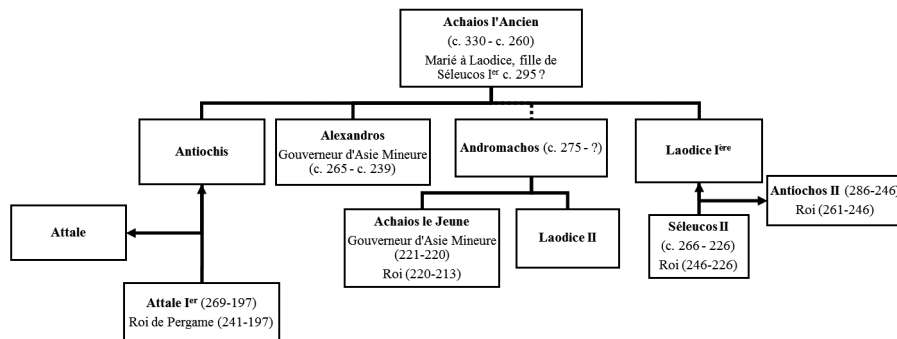


Figure 2. Stemma de la famille d'Achaïos l'Ancien

L'ascension d'Antiochos apparaît donc étroitement liée à une région, l'Asie Mineure, dans laquelle le prince a passé toute sa jeunesse, où il a exercé ses premières fonctions officielles et où il a contracté une alliance matrimoniale lui assurant le soutien d'une puissante faction autour de la famille d'Achaïos. Nous manquons d'informations sur ses éventuels succès militaires mais le jeune homme semble avoir fait ses preuves en Asie Mineure, à l'instar d'Agathoclès, fils de Lysimaque, qui, en y menant campagne contre Démétrios Poliorcète en 286/5, s'était rendu populaire auprès des cités grecques et s'était attaché la fidélité d'une partie de la cour<sup>99</sup>.

Entre 273 et 268, accompagné par les Amis de son père, le jeune Antiochos avait l'âge de conduire ses premières campagnes militaires. Puisque c'est là qu'il devint roi, peut-être a-t-il dirigé lui-même les opérations en Carie qui permirent aux Séleucides de repousser Ptolémée II au-delà de la vallée du Marsyas. Nous devons nous résoudre à ignorer la nature exacte de ses actions, mais pouvons constater que le jeune Antiochos parvint à convaincre son père de lui confier les plus hautes fonctions dans le royaume dès 268.

La triarchie, officialisée en 266, est donc la conséquence de l'ascension du jeune Antiochos et l'aboutissement d'un projet politique mûri depuis deux années, non une décision prise dans l'urgence pour faire face à la défaillance du jeune Séleucos. Toutefois cette nouvelle lecture n'est pas sans poser d'autres questions. Pourquoi Antiochos I<sup>er</sup> agissait-il à l'encontre de règles successorales qu'il avait lui-même élaborées ? Pour quelles raisons Antiochos aurait-il pu souhaiter la mise en place d'une triarchie alors

son soutien à Antiochos Hiérax : Plut., *Mor.*, 489a-b ; Porphyre, *FGrHist* 260, F32, 8 = Eus., *Chron.*, 251, 17-19 (Schoene). Sur Alexandros, voir *CARSANA* 1996, 18-19 ; *MERKELBACH* 2000, 126-128.

98 Il aurait reçu d'Antiochos III les pleins pouvoirs sur l'Asie cistaurique (Plb. 5, 40, 7).

99 *LUND* 1992, 185 sqq.

que rien ne l'y obligeait ? Et pouvait-il ignorer que cette décision sèmerait la discorde dans sa maison ?

## La construction d'un pouvoir dynastique dans le royaume séleucide

Les pratiques successorales au temps des Diadoques et des Épigones

La tradition monarchique macédonienne ne reconnaît pas le droit de primogéniture. La transmission du pouvoir royal au fils aîné y est le fruit d'un choix pragmatique (le candidat le plus mûr et le plus expérimenté) et non d'une décision de droit. Les rois argéades plaçaient leurs fils dans une situation d'incertitude et de compétition<sup>100</sup>. En outre, en usant des alliances matrimoniales comme d'un outil de diplomatie, les rois macédoniens pratiquaient, de manière plus ou moins importante, la polygamie<sup>101</sup>. Ils disposaient souvent de plusieurs héritiers potentiels issus d'épouses successives, chacune d'entre elles usant de son influence pour imposer son fils sur le trône.

Aussi, la question successorale dégénérait-elle fréquemment en d'impitoyables « conflits amphimétriques » (D. Ogden) mettant aux prises les épouses royales autant que leurs rejetons. À l'accession au trône de l'un des candidats succédaient d'inévitables règlements de comptes fratricides<sup>102</sup>. Les successeurs d'Alexandre ne dérogeaient pas à la règle. Sous l'influence d'Arsinoé II, Lysimaque fit exécuter son fils héritier, Agathoclès, né d'une première union<sup>103</sup>. De même, en Egypte où, après avoir hésité, Ptolémée I<sup>er</sup> Sôter transmet le pouvoir à l'un de ses fils cadets, Ptolémée (II) né de Bérénice, et non à son aîné Ptolémée Kéraunos<sup>104</sup>. Dans les années qui suivirent son accession au trône, Ptolémée II s'appliqua à faire disparaître presque tous ses demi-frères<sup>105</sup>. L'incertitude de la succession se manifeste encore à la fin de la dynastie antigonide lorsque Persée, fils aîné de Philippe V, craint d'être évincé du pouvoir au profit de son frère cadet, Démétrios<sup>106</sup>.

En ce qui concerne la dynastie séleucide, Séleucos avait commencé par recourir à la polygamie comme outil diplomatique avant de se raviser et il semble qu'au moins jusqu'en 268, Antiochos I<sup>er</sup> ait tenté de mettre de l'ordre dans les modalités successorales. En effet, dans le cylindre de Borsippa, il revendique pour la première fois sa position de premier-né de Séleucos comme un facteur de légitimité et le fait qu'il a prématurément élevé son fils aîné à la corégence en 280 indique qu'il avait effectivement l'intention de reconnaître un droit de primogéniture. Il limita aussi le recours à la polygamie. On ne lui connaît aucune autre épouse et, non seulement Stratonice conserva une préé-

100 GREENWALT 1989, 19–45 ; CARNEY 1992, 169–189 ; CARNEY 2000, 24–25.

101 OGDEN 1999, 3–212 ; OGDEN 2011 ; RAMSEY 2013, 87–104 à propos d'Apamè et de Stratonice.

102 Alexandre le Grand prit soin d'éliminer ses concurrents, dont son cousin Amyntas, après son accession au trône : Curt. 6, 9, 17 et 6, 10, 24 ; Just. 12, 6, 14 ; BOSWORTH 1988, 27–28 ; OGDEN 1999, 26.

103 OGDEN 1999, 57–62.

104 OGDEN 1999, 70–72.

105 Paus. 1, 7, 1 ; OGDEN 1999, 68–73 ; HÖLBL 2001, 36 ; HUSS 2001, 253, 304–305.

106 Liv. 40, 5–16 ; 20–24 ; Plb 23, 10–11. Cf. OGDEN 1999, 184–186.

minence pendant tout son règne, mais elle vit même sa titulature s'étoffer de manière significative : elle est dite *hirtu* (« première épouse, épouse légitime ») dans le cylindre de Borsippa et un décret d'Ilion emploie vers 278 le titre honorifique de « sœur du roi »<sup>107</sup>. D'autres reines séleucides ont arboré ce titre si bien que certains auteurs anciens ont pris à tort cet honneur comme un lien de parenté biologique<sup>108</sup>. Tout indique donc qu'Antiochos voulait éliminer le risque d'un « conflit amphimétrique » en instituant quelques principes en matière de succession.

L'expérience triarchique prend donc à contre-pied la politique successorale mise en œuvre par Antiochos entre 281 et 268. Même en imaginant que le jeune Antiochos se fût distingué en Asie Mineure et qu'il se soit attaché le soutien d'une partie des *Philoï*, on peine à y voir la seule motivation de ce retournement de la politique dynastique d'Antiochos I<sup>er</sup>.

### Objectifs et perspectives de la triarchie séleucide

Antiochos I<sup>er</sup> disposait déjà d'un corégent compétent dont la succession était préparée de longue date. Il n'avait donc *a priori* aucune raison d'apporter de la confusion dans les modalités successorales. Par ailleurs, il ne pouvait pas ignorer qu'il laisserait à sa mort deux fils également rois et qu'aucun des deux ne renoncerait à sa *basileia*. Dès lors, soit il pensait naïvement que ses deux fils pourraient poursuivre leur corégence après sa mort, soit, plus probablement, envisageait-il de léguer à chacun d'eux une partie du royaume dans laquelle ils seraient reconnus comme rois.

Bien que rares, les partitions territoriales sont bien attestées dans le royaume lagide, où les possessions périphériques telles que Cyrène ou Chypre pouvaient devenir la part d'un héritier différent<sup>109</sup>. Plus proche dans le temps est la partition de la Macédoine entre les deux fils de Cassandre, Antipatros et Alexandre. Le fils aîné de Cassandre, Philippe IV, n'ayant survécu que de peu à son père, il laissait, en 297, la Macédoine à ses deux frères cadets, entre lesquels leur mère, Thessalonice, opéra une médiation pour

107 JONES 1993, 81–86. Voir aussi BIELMAN 2002, 70.

108 Liv. 38, 13, 5 affirmait que la cité de Kelainai en Phrygie avait été refondée et renommée « Apamée » en l'honneur « d'Apamè, sœur du roi Séleucos ». De la même manière, Polyen 8, 50 pensait que Laodice était la sœur d'Antiochos II. Connue par trois copies à Nehavend près de Suse, Dodurga en Phrygie et Kermanshah en Médie, un décret d'Antiochos III instaurant le culte de son épouse Laodice V qualifiait cette dernière d'*adelphè basilissa* (« sœur et reine »), ce qui ne peut être qu'un titre honorifique puisqu'en étant la fille de Mithridate II du Pont et de Laodice, fille d'Antiochos II, Laodice V n'était que la cousine d'Antiochos III et non sa sœur (Pour les décrets Nehavend et Dodurga, voir ROBERT L. 1949, 5–22 ; pour celui de Kermanshah : ROBERT L. 1967, 281–296. Sur le mariage de Laodice V et son titre de « sœur », OGDEN 1999, 133–135 ; MA 2004, 198).

109 Ptolémée VIII règne spécifiquement sur la Cyrénaïque de 163 à 145 (HÖLBL 2001, 183–184), puis la lègue en 116 à Ptolémée Apion alors que le reste du royaume lagide demeure dans la descendance de Cléopâtre III (Just. 39, 5, 2, cf. HÖLBL 2001, 205). À défaut de pouvoir faire monter sur le trône son fils cadet, Ptolémée X Alexandre, Cléopâtre III lui obtient la stratégie à Chypre où il se proclame roi de 114 à 107 (HÖLBL 2001, 206). En 80, à la mort de Ptolémée IX, les Alexandrins rappellent ses deux fils : l'un devient roi d'Égypte (Ptolémée XII Aulète) et l'autre roi de Chypre (Ptolémée de Chypre) (HÖLBL 2001, 222)

parvenir à un partage du royaume : l'aîné, Antipatros, semble avoir conservé la Macédoine historique au nord, dont la capitale, Pella, où résidait Thessalonice, tandis que le cadet, Alexandre, était placé à la tête d'un ensemble territorial disparate s'étendant de l'Acarnanie à l'ouest (qu'il céda à Pyrrhos) jusqu'à la Thessalie à l'est (où il fut assassiné en 294)<sup>110</sup>.

Partager le royaume entre plusieurs héritiers représentait une option rarement choisie car potentiellement conflictuelle. Pour autant, si l'on en croit Plutarque, cette éventualité avait déjà été envisagée par Séleucos I<sup>er</sup> après son mariage avec Stratonice : « Οὐ πολλῶ δ' ὕστερον Σέλευκος ἐμνάτο πέμπων τὴν Δημητρίου καὶ Φίλας θυγατέρα Στρατονίκην, ἔχων μὲν ἐξ Ἀπάμας τῆς Περσίδος υἱὸν Ἀντίοχον, οἰόμενος δὲ τὰ πράγματα καὶ διαδόχοις ἀρκεῖν πλείοσι καὶ δεῖσθαι τῆς πρὸς ἐκεῖνον οἰκειότητος » (Peu de temps après, Séleucos envoya demander en mariage la fille de Démétrios et de Phila, Stratonice, bien qu'il eût déjà de la Persane Apamè un fils, Antiochos, mais il pensait que ses Etats pouvaient suffire à plusieurs héritiers et qu'il avait besoin de cette alliance avec Démétrios)<sup>111</sup>. La source de Plutarque, peut-être Hiéronymos de Cardia et son *Histoire des Successeurs*, laisse donc entendre que si le fruit de sa seconde union avait été un mâle, Séleucos I<sup>er</sup> l'aurait élevé à la dignité royale pour qu'il partageât avec son demi-frère aîné un royaume dont le fondateur estimait déjà les dimensions trop vastes pour un seul souverain.

Derrière ce projet de partition, apparaît l'idée de faciliter l'administration du territoire, même si Séleucos I<sup>er</sup> abandonna cette idée après que Stratonice lui eut donné une fille, Phila. Il est certain que nommer plusieurs corégents favorisait l'ubiquité du pouvoir royal et facilitait le contrôle d'un royaume qui s'étendait de l'Égée à l'Asie Centrale. Déjà la première corégence avait été une réponse à la difficulté de concilier les affaires égéennes (perturbées par les rivalités entre Diadoques) avec l'administration des Hautes satrapies. Le projet de nommer un responsable pour les affaires d'Asie Mineure rappelle l'existence d'une sorte de vice-roi préposé à cette région comme l'avait été Cyrus le Jeune sous Darius II et Artaxerxès II<sup>112</sup>. En outre, il préfigure la mise en place à la fin du règne d'Antiochos I<sup>er</sup> d'un gouvernement général de l'Asie Mineure dont nous reparlerons.

Les conditions difficiles dans lesquelles Antiochos I<sup>er</sup> y a maintenu l'autorité séleucide en 279–278 lui ont fait prendre conscience des problématiques propres de ce territoire : la présence de nombreuses cités grecques négociant leur statut politique, la compétition entre rois hellénistiques (Antigone Gonatas de manière éphémère, et les Lagides de manière plus pérenne en Anatolie méridionale) et l'existence de puissances régionales (royaumes anatoliens et ligues de cités) en rupture plus ou moins nette avec

110 Just. 16, 1, 1–9 fournit le récit le plus complet. Voir l'analyse de HAMMOND, WALBANK 1988, 210 et OGDEN 1999, 54–56.

111 Plut., *Dem.*, 31, 5 (Texte établi et trad. par E. Chambry et R. Flacelière, CUF, 1977).

112 En 407, Cyrus le Jeune, fils de Darius II, avait reçu de son père la charge de *karanos* qui lui octroyait un commandement militaire élargi sur l'ensemble des satrapies d'Asie Mineure (Xénophon, *Anab.*, 1, 1, 2 ; *Hell.* 1, 1, 3 ; 4, 3). Cette charge existait déjà probablement sous une forme ou une autre dès le règne de Darius I<sup>er</sup>. Voir BRIANT 1996, 352, 617.

le royaume séleucide. Alors que la Première guerre de Syrie le retenait à nouveau au Proche-Orient, il a pu sembler nécessaire à Antiochos I<sup>er</sup> de maintenir une présence royale en Asie Mineure, comme il l'avait fait en 280 dans les Hautes satrapies. On pourra alors objecter qu'une telle politique, aussi rationnelle soit-elle, n'impliquait pas nécessairement qu'Antiochos nomme un nouveau roi, ni qu'il se résolve à un partage du royaume entre plusieurs héritiers. C'est pourquoi nous nous permettrons, à ce stade du raisonnement, d'avancer une hypothèse sur l'influence de la reine Stratonice dans ce choix.

### L'hypothèse d'une influence de la reine sur les choix de succession

Les épouses royales exerçaient une influence certes moins forte sur leur mari que sur leurs fils<sup>113</sup>, mais elles n'en avaient pas moins leur mot à dire sur les affaires de succession comme l'a récemment souligné A. McAuley. Dans les « conflits amphimétriques » étudiés par D. Ogden, la logique des acteurs, relativement simple, épouse le réseau des liens de parenté biologiques. Mais qu'en est-il des stratégies d'une mère face aux prétentions de ses propres enfants ? Les reines prennent-elles parti entre leur aîné et leurs puînés ?

La dynastie achéménide a fourni l'exemple célèbre de la reine Parysatis qui n'a cessé, jusqu'au dernier espoir, de soutenir son fils cadet, Cyrus le Jeune, face à son fils aîné, Artaxerxès II, qui avait pourtant été choisi par son père, Darius II, pour lui succéder. Parysatis montra une constante indulgence, voire une certaine bienveillance, à l'égard des ambitions de Cyrus qu'elle considérait plus légitime et plus digne d'assumer la royauté<sup>114</sup>.

On retrouve chez les reines hellénistiques une réticence similaire face à un respect trop strict du principe de primogéniture. Chronologiquement, le premier exemple est celui de Thessalonice, épouse de Cassandre, déjà évoqué brièvement. En 297, à la mort de son fils aîné, Philippe IV, Thessalonice a employé son autorité de reine-mère pour imposer à ses deux fils cadets une partition du royaume, solution qu'elle jugeait équitable mais qui, du point de vue d'Antipatros (probablement l'aîné des deux fils), était une violation du principe de primogéniture et une odieuse trahison en faveur de son plus jeune fils, Alexandre, ce qui valut à Thessalonice d'être assassinée<sup>115</sup>.

En Égypte, à la mort de Ptolémée VIII Physcon en 116, la reine Cléopâtre III reçut par testament la responsabilité d'organiser la succession entre ses deux fils. Sa préférence allait manifestement au plus jeune, Ptolémée X Alexandre, qu'elle avait gardé près d'elle et qu'elle estimait plus fidèle, contre son aîné Ptolémée IX Lathyros qui était parti se former à l'exercice du pouvoir à Chypre. Comme ce dernier disposait du soutien du peuple, Cléopâtre III fut contrainte de le reconnaître comme roi, mais permit à Ptolé-

113 BIELMAN SÁNCHEZ 2003, 49.

114 BRIANT 1996, 634–635.

115 Just. 16, 1, 1–9 ; Plut., *Pyrrh.*, 6 ; *Dem.*, 36–37 ; Diodore 21, 7, 1 ; Paus. 9, 7, 3 ; Porphyre, *FGrHist* 260 F3,5 = Eus., *Chron.*, I, 231–232 (Schoene) ; Orose 3, 23, 49–51. Cf. HAMMOND, WALBANK 1988, 210 ; OGDEN 1999, 54–56.

mée X d'aller gouverner Chypre où il se proclama roi de 114 à 107<sup>116</sup>. Dès l'automne 107, Cléopâtre III souleva les Alexandrins contre son fils aîné et le força à fuir en Syrie, ce qui lui permit de rappeler son cadet en Égypte et de l'établir sur le trône<sup>117</sup>.

Les reines séleucides ne sont pas demeurées en retrait des jeux de succession, même lorsque les candidats étaient tous de leur sang. Le cas le plus étudié est probablement celui de Laodice, l'épouse d'Antiochos II<sup>118</sup>. À la mort de ce dernier, Laodice s'impliqua dans un conflit amphimétrique classique en éliminant Bérénice, la seconde épouse d'Antiochos II, ainsi que son enfant<sup>119</sup>, mais, après l'accession au trône de son fils aîné, Séleucos II, elle se mit à défendre les intérêts de son fils cadet, Antiochos Hiérax, et à favoriser son ascension politique en Asie Mineure<sup>120</sup>, ce qui lui valut une légende noire particulièrement tenace.

De même, Cléopâtre Théa fut d'abord utilisée comme un instrument passif de légitimation par les trois rois qui l'épousèrent (Alexandre I<sup>er</sup> Balas, Démétrios II, Antiochos VII Sidétés) mais elle parvint à exercer toute son influence sous le règne de ses fils. Elle est accusée par l'historiographie d'avoir assassiné son fils aîné, Séleucos V, pour placer sur le trône son fils cadet Antiochos VIII Grypos qu'elle aurait jugé plus docile<sup>121</sup>.

Les reines qui s'impliquaient dans les affaires successorales reçurent systématiquement des traitements historiographiques négatifs qui les présentèrent comme des manipulatrices sans scrupule dont l'avidité pour le pouvoir, les intrigues et la licence sapèrent le prestige et l'autorité de leur propre dynastie<sup>122</sup>. Les sources portent sur elles un jugement bien trop caricatural pour ne pas être mis en doute. Les épouses royales ont sans aucun doute cherché à préserver leur position et leur influence en profitant de leur proximité avec le roi et de leur ascendant sur les princes de la maison royale. Cela relève de stratégies de pouvoir qui leur sont propres et qui sont désormais bien connues.

On relèvera néanmoins qu'elles eurent tendance à protéger les intérêts de leurs fils cadets contre un partage trop inégalitaire du pouvoir. Dans trois cas (Parysatis, Cléopâtre III, Cléopâtre Théa), les reines manifestent une affection bien plus grande à l'égard de leurs cadets et estiment qu'il leur sera plus facile de gouverner à leurs côtés qu'avec leurs aînés. Dans trois cas (Thessalonice, Laodice I, Cléopâtre III)<sup>123</sup>, les reines cherchent

116 Just. 39, 3, 1-2 ; Paus. 1, 9, 1. Cf. HÖBL 2001, 204-205.

117 Just. 39, 4, 1 ; Paus. 1, 9, 2. Cf. HÖBL 2001, 207.

118 Récemment MARTINEZ-SÈVE 2003 et D'AGOSTINI 2016, 35-60.

119 Athénée 13, 593 d ; App., *Syr.*, 65 ; Polyen 8, 50 ; Just. 27, 1.

120 Plut., *Mor.*, 489 a-b ; CHRUBASIK 2016, 73 ; MCAULEY 2017, 87-88. Antiochos Hiérax reçut également le soutien de son oncle maternel, Alexandros, gouverneur d'Asie Mineure (Plb. 5, 74, 4 ; Plut., *Mor.*, 489a-b). COSKUN 2016b, 111 et 132-133 (et COSKUN 2018, section V) établit une nouvelle chronologie de la guerre laodicéenne qui fait l'hypothèse d'une disparition précoce de Laodice en 246. Les ambitions d'Antiochos Hiérax auraient, dans ce cas, été soutenues seulement par son oncle maternel Alexandros et par Ptolémée III Évergète.

121 App., *Syr.*, 69 ; Just. 39, 1, 9 ; MCAULEY 2017, 89-90.

122 MARTINEZ-SÈVE 2003, 706 ; MCAULEY 2017, 82.

123 Auxquels nous pourrions ajouter celui de Bérénice I qui usa de son influence auprès de Ptolémée I<sup>er</sup> Sôter pour placer son fils aîné (d'un premier mariage), Magas, comme gouverneur de Cyrène (Paus. 1, 7, 1). Sur Magas, voir CHAMOIX 1956. À noter que, bien qu'il s'appliquât à faire disparaître ses demi-frères nés d'Eurydice, Ptolémée II Philadelphe laissa Magas en paix jusqu'à ce que celui-ci envahisse l'Égypte entre 279 et



à obtenir pour leurs cadets une place dans la structure de pouvoir. Cela les incite, davantage que leurs maris, à trouver dans la partition territoriale une issue successorale satisfaisante. Thessalonice, Laodice I et Cléopâtre III (en installant son cadet à Chypre) ont, toutes les trois, contribué à partager leurs royaumes entre plusieurs héritiers avec l'espoir d'atteindre un équilibre des pouvoirs.

Il faut bien entendu ajouter qu'une fois la succession actée, les frères et demi-frères qui avaient été candidats au trône devenaient inévitablement suspects aux yeux du nouveau roi et leur position s'en trouvait précarisée. Le comportement protecteur des reines à l'égard de leurs cadets s'explique, en partie, par l'affection maternelle pour des enfants menacés, mais aussi par des stratégies de pouvoir car elles exerçaient bien souvent une influence plus forte sur les puînés qu'elles avaient gardés auprès d'elles, que sur leurs aînés, confiés très jeunes aux *Philoï* royaux et formés à l'exercice du pouvoir.

Le parcours du jeune Antiochos se superpose remarquablement avec celui des exemples cités précédemment. Demeuré en Asie Mineure aux côtés de sa mère pendant toute la première moitié du règne d'Antiochos I<sup>er</sup>, il a parfaitement pu entretenir des liens étroits avec Stratonice qui l'a vu grandir puis assumer des responsabilités officielles au sein du royaume. Seule épouse que l'on connaisse à Antiochos I<sup>er</sup>, Stratonice était assurément une reine charismatique et influente s'impliquant pleinement dans son rôle public<sup>124</sup>. Les témoignages épigraphiques attestent de son activité en Grèce et en Asie Mineure<sup>125</sup>.

Le soutien politique de Stratonice au jeune Antiochos n'est certes pas attesté par la documentation mais il reste plausible et contribuerait à expliquer le changement de cap politique engagé par Antiochos I<sup>er</sup> à partir de 268. La mise en place d'une triarchie remédiait au problème d'une succession inégalitaire et à la question du devenir du prince Antiochos.

En 266, Antiochos reçut un statut équivalent à celui de son frère, assorti d'une autorité sur l'Asie Mineure. Ainsi, Antiochos I<sup>er</sup>, peut-être en accord avec son épouse, entendait répondre aux problèmes constants posés par la gouvernance du royaume, et, ce faisant, il envisageait, comme son père jadis, que ses territoires puissent suffire à plusieurs héritiers. Il est frappant de constater que la triarchie n'est manifestement ni une réponse à d'impérieuses difficultés, ni la volonté d'évincer un membre de la famille royale. Il s'agit

274 (sur cette campagne : CHAMOIX 1956, 21 et 28–29 ; WILL 1979, 146 ; BERNARD 1990, 532–536 ; SARTRE 2001, 188–190).

124 BIELMAN 2002, n°11 ; voir également WIDMER 2007, notamment l'inventaire de la documentation concernant la reine 65, n. 29.

125 La reine Stratonice apparaît dans les inventaires de Délos comme la plus généreuse évergète de son époque avec plus de cinquante objets (principalement des couronnes d'or et des bijoux) offerts à Apollon (BRUNEAU 1970, 546–550 ; KOSMETATOU 2010 ; CONSTANTAKOPOULOU 2017, 176–178 et 198). Elle a été honorée d'une statue par les Déliens (IG XI, 4, 514 = DURRBACH 1921, n°16). Elle est sollicitée en 287 par les Trézéniens alors qu'elle règne sur les Hautes satrapies (BIELMAN 1994, n°19 ; BIELMAN 2002, n°10). La fable de Stratonice et de Combabos rapportée par Lucien (*De Dea Syria*, 17, 19–31) est souvent interprétée comme le témoignage de l'intérêt de la reine pour les cultes anatoliens, notamment à Hiérapolis de Phrygie (cf. ERICKSON 2009, 67–68 et OGDEN 2017, 174–206). D'après une anecdote de Pline (*HN*, 35, 14), la reine aurait aussi été active du côté d'Éphèse. Après sa mort, son culte est attesté à Smyrne et à Téos (*OGIS* 228–229 et *CIG* 3075, cf. ERICKSON 2009, 219–221).

d'un projet politique pensé et mis en place pour le bien du royaume et dans l'intérêt de la famille royale. Qu'il y ait eu une part d'inconséquence dans le choix d'Antiochos I<sup>er</sup>, la suite le montre fort bien, et peut-être les contemporains en avaient-ils conscience.

À la même époque, d'autres souverains hellénistiques avaient pris des risques en matière de succession. Certains s'en étaient bien sortis comme Ptolémée I<sup>er</sup> en choisissant le fils de Bérénice<sup>126</sup>, et d'autres portaient la responsabilité de l'extinction de leur dynastie, à l'instar de Lysimaque qui, en éliminant Agathoclès, demeura dans l'historiographie antique comme un roi sénile et cruel, soumis à son épouse<sup>127</sup>. Même si les motivations exactes d'Antiochos I<sup>er</sup> demeurent mystérieuses, nous avons montré que sa décision d'instaurer une triarchie n'a rien d'inconcevable dans le contexte de la mise en place des royaumes hellénistiques, de la détermination empirique des modalités successorales et de l'élaboration par tâtonnements d'une légitimité dynastique.

### L'échec de la triarchie et son empreinte sur le pouvoir séleucide

Quel conspirateur ? La rébellion de Séleucos ou les manigances d'Antiochos

La mise en place de la triarchie suppose qu'à la mort d'Antiochos I<sup>er</sup>, le corégent Séleucos aura à partager le pouvoir avec son frère, probablement sous la forme d'une partition territoriale le privant *a minima* de l'Asie Mineure. Dès lors, l'activité séditeuse dans laquelle il se serait compromis n'a plus rien d'illogique et il n'y a pas lieu de récuser les sources littéraires. D'après Jean d'Antioche, qui est le plus précis sur cette affaire, le jeune Séleucos fut « suspecté de comploter » (ἐπιβουλεύειν ὑποπτουθεῖς) et exécuté. Le récit ne sous-entend donc ni rébellion ni affrontement mais plutôt une conspiration éventée ou même seulement un soupçon de trahison (fondé ou non). Dès lors, deux scénarios sont envisageables.

Dans le premier, Séleucos, excédé par l'importance croissante accordée à son frère et déçu par la perspective d'une partition du royaume, n'aurait pas accepté la triarchie et aurait effectivement entrepris des préparatifs secrets en vue d'une révolte. C'est aussi contre un partage territorial, jugé inacceptable, qu'Antipatros, fils de Cassandre, s'était dressé contre son frère Alexandre, et Séleucos II contre Antiochos Hiérax. En outre, régnant sur les Hautes satrapies, le jeune Séleucos disposait nécessairement de nombreux soutiens, notamment parmi les satrapes, et de considérables ressources en vue du conflit qui s'annonçait.

Toutefois, un autre scénario reste envisageable car rien ne nous oblige à croire que les accusations contre Séleucos aient reposé sur des preuves tangibles. En effet, le conflit entre les deux fils de Philippe V, Persée et Démétrios, offre un parallèle riche d'enseignements sur les rivalités susceptibles d'opposer les princes royaux. Comme Antio-

126 Ptolémée I<sup>er</sup> dut notamment se justifier lors d'un discours devant la population d'Alexandrie (Just. 16, 2, 7 ; OGDEN 1999, 71).

127 LUND 1992, 185–190 ; OGDEN 1999, 58–62.

chos (II), Démétrios n'est pas, à l'origine, destiné à régner car, même si le roi Philippe demeure libre de sa décision, c'est Persée, l'aîné de la fratrie, qui est étroitement associé au pouvoir. Néanmoins, fort de l'amitié des Romains et du soutien du Sénat, Démétrios se met à nourrir de nouvelles ambitions à partir de 184 en se présentant comme le garant de la paix avec Rome et comme une alternative à son frère aîné. Il réunit autour de lui un groupe de *Philoï* qui lui est favorable et défend ses intérêts. C'est probablement dans ce contexte que se diffusent des rumeurs infamantes sur la basse extraction de la mère de Persée, dans le but de porter atteinte à la légitimité de ce dernier<sup>128</sup>.

Malgré ses propres soutiens et l'avantage de l'aïnesse, Persée entreprend de défendre sa place d'héritier présomptif en dénigrant son frère auprès du roi et en l'accusant de comploter avec les Romains. Ne parvenant pas à concilier les deux factions qui divisent la cour et craignant une trahison de Démétrios, Philippe V est contraint à un difficile arbitrage et fait assassiner son fils cadet<sup>129</sup>. Ainsi, Démétrios n'a pas réussi à bousculer la hiérarchie des princes royaux, mais les moyens qu'il y a employés, le soutien d'une puissance étrangère et la formation d'un groupe d'influence au sein de la cour, ne sont pas sans rappeler l'entreprise d'Agathoclès, fils de Lysimaque, pour renforcer sa position. Ce dernier avait alors mis en avant des victoires militaires en Asie Mineure et fédéré un groupe de fidèles partisans<sup>130</sup>.

D'après ce que nous pouvons en voir, Antiochos (II) semble aussi s'être appuyé sur des succès militaires et sur le soutien d'influents *Philoï* pour gagner sa place dans l'appareil de pouvoir. Dès lors, il est probable que son frère et lui aient cherché à s'attacher la loyauté des dignitaires les plus influents, formant ainsi dans le royaume deux factions aux intérêts divergents.

À la différence de Persée et Démétrios, Séleucos et Antiochos partagent la même parenté et ne peuvent donc s'attaquer sur ce point. Par ailleurs, le royaume paternel est suffisamment grand pour que leur cohabitation soit toute relative. En cherchant à accommoder les ambitions de ses fils, Antiochos I<sup>er</sup> montre qu'il compte sur la participation politique des deux, mais il n'est pas à exclure que la rivalité ait, là aussi, dégénéré en une lutte de factions et en des accusations plus ou moins diffamatoires nécessitant un arbitrage royal. Ainsi, il est impossible de savoir si Séleucos a été perdu par sa frustration de devoir partager le pouvoir ou par les intrigues de son ambitieux frère cadet.

128 Liv. 40, 9, 2 emprunte à Polybe un discours de Persée devant Philippe V, dans lequel il aurait fait mention des rumeurs, émanant du cercle de Démétrios, le présentant comme un bâtard, voire un enfant substitué à la naissance. OGDEN 1999, 183–186 rassemble les témoignages de ces rumeurs probablement infondées mais abondamment reprises par les Romains.

129 Sur cette affaire, Polybe s'est sans doute appuyé sur le témoignage d'aristocrates macédoniens en exil à Rome après 168 et en a intégré la matière à un récit tragique des dernières années de Philippe V, récit que Tite-Live suit globalement en l'épurant des éléments impliquant les Romains et en accentuant la culpabilité de Persée (Plb 23, 7 et 10–11 ; Liv. 39, 53, 2–4 ; 40, 5–16 ; 20 ; 23–24 ; 54–56 ; cf. GRUEN 1974, 221–225, DELL 1983, 68–71 ; BRISCOE 2007, 378–382). On se référera aux études de EDSON 1935 ; WALBANK 1940, 252–255 ; MELONI 1953, 41–55 ; GRUEN 1974, surtout 240–242 ; WILL 1982, 254 ; DELL 1983 ; HAMMOND, WALBANK 1988, 471–472 ; OGDEN 1999, 183–186 ; LE BOHEC-BOUHET 2005, 59. Les hésitations des Modernes sur les objectifs de Rome et les intentions de Philippe V ne changent rien aux ambitions des deux frères et aux moyens mis en œuvre dans leur lutte de pouvoir.

130 LUND 1992, 185.

## La chute du corégent Séleucos

Quant à la mise à mort de Séleucos, les auteurs anciens sont peu précis (*occidere* ; κατακτείνω), mais, à moins que le corégent ait pris les armes contre son père, il est invraisemblable qu'Antiochos I<sup>er</sup> ait eu recours à une condamnation officielle et à une exécution qui auraient considérablement nui au prestige de la dynastie. Il faut donc plus probablement y voir une élimination discrète, comme dans le cas de Démétrios qui, d'après Tite-Live, aurait été empoisonné puis étouffé lors d'un voyage<sup>131</sup>.

À cause de la perte du chapitre de Trogue Pompée, nous ne savons presque rien du déroulement de l'épisode. L'épigraphie cunéiforme n'est guère plus éclairante que les auteurs grecs<sup>132</sup>.

Dans les dernières années du règne d'Antiochos I<sup>er</sup>, la Mésopotamie s'enfonce dans un état de guerre dont les observations astronomiques témoignent encore entre le 26 septembre 262 et le 17 avril 261<sup>133</sup>. À l'automne 262, les prêtres babyloniens évoquent, dans leurs observations astronomiques, des personnes tuées, des champs confisqués, une forteresse et sa garnison, le satrape de Babylonie nommé Théron et mentionnent enfin le nom de Séleucos sans que l'on puisse exactement rétablir la cohérence du récit<sup>134</sup>. Des trésors composés d'or, d'argent, de vêtements et de lin sont mis à l'abri dans le palais royal de Babylone et les serviteurs du roi font également l'objet de mesures de protection. Il s'agit peut-être d'un écho des troubles qui ont suivi la chute du corégent Séleucos.

## L'évolution de la diarchie séleucide

En pensant asseoir son royaume sur des bases solides avec un gouvernement tricéphale, Antiochos I<sup>er</sup> l'a en réalité profondément ébranlé. Pour la première fois, la monarchie séleucide se trouve confrontée à une contestation interne et éprouve les affres de la discorde au sein même de la famille royale. Même si cette crise est surmontée par Antiochos I<sup>er</sup>, ses conséquences affectent l'exercice du pouvoir royal.

131 Tout à souligner la perfidie de Philippe V, Liv. 40, 24 affirme qu'il a préféré une élimination discrète pour cacher ses préparatifs de guerre contre Rome. Les intentions belliqueuses ont été beaucoup exagérées par les sources romaines. Philippe V a épargné à son fils – et donc à sa famille – l'infamie d'une exécution.

132 Une chronique babylonienne très fragmentaire rapporte qu'à une époque troublée, un « Antiochos, fils de [Séleucos (I) ?, le roi] mit [Séleu ?]ku à mort ». GRAYSON 1975, n°13 (Ro) et GLASSNER 1993, n°34 (Ro) l'ont rapprochée de la disparition du jeune Séleucos, *contra* DEL MONTE 1997b, 200–201, pour qui elle fait référence à un événement postérieur, sous le règne d'Antiochos II. Il est vrai que le titre de *pahat* convient assez mal au corégent Séleucos (sur cette charge qui correspond peut-être à l'épistate grec, voir CAPDETREY 2007, 264–265 qui considère que le document date du règne d'Antiochos II).

133 SACHS A. J., HUNGER H. 1988, *ad loc.* -261.

134 BERNARD 1990, 540–541.

D'abord, la titulature des deux rois connaît une sensible évolution dès 266 en distinguant désormais le roi père du roi fils<sup>135</sup>. Dorénavant, le roi père porte seul le titre de LUGAL GAL (*šarru rabû*, le grand roi) tandis que le corégent doit se contenter du titre de LUGAL (*šarru*, le roi), ce qui induit une hiérarchisation plus forte et rappelle la subordination du fils à l'égard du père. Cette réaction du pouvoir séleucide souligne implicitement les causes que l'on attribuait à la révolte de 266 : le corégent aurait joui d'une trop grande indépendance et, disposant du même statut que son père, il aurait alors été tenté d'exercer son pouvoir seul<sup>136</sup>.

Par ailleurs, si Antiochos I<sup>er</sup> maintient un système diarchique jusqu'à sa mort au début du mois de juin 261, son successeur n'a pas jugé utile de le reconduire. Il n'y a donc pas eu de corégence avant les dernières années de règne d'Antiochos II. Ce dernier s'est contenté de mettre en avant les enfants qu'il avait eus de Laodice puis de désigner, vers la fin de sa vie, son fils aîné, Séleucos (II), comme successeur<sup>137</sup>.

L'expérience désastreuse de la triarchie n'a jamais été renouvelée<sup>138</sup> et Antiochos I<sup>er</sup> choisit, pour gouverner l'Asie Mineure, l'un de ses *Philoï*, Alexandros, le frère de Laodice, qui était certes un membre de sa parentèle mais ne disposait pas de la légitimité nécessaire pour usurper la royauté. En dehors du cas particulier d'Antiochos Hiérax, les rois nommèrent successivement à cette fonction des hommes qui avaient le même profil qu'Alexandros : Achaïos puis Zeuxis sous le règne d'Antiochos III.

Enfin, la crise de 266 permet de jeter une autre lumière sur la personnalité du successeur d'Antiochos I<sup>er</sup>. Contrairement à son père, Antiochos II n'avait aucune expérience des Hautes satrapies. Il s'était forgé son expérience de roi en Asie Mineure où il disposait de ses principaux soutiens. Tout son règne personnel s'en trouve marqué par un fort tropisme méditerranéocentrique qui s'est traduit par un certain délaissement des Hautes satrapies. Pendant ses seize années de règne (261–245), l'activité d'Antiochos II, telle que nous pouvons la connaître, se concentre essentiellement sur la Méditerranée orientale<sup>139</sup>. Or, les sécessions des satrapies de Bactriane-Sogdiane et de Parthie-Hyrkanie éclatent peu après son règne, dans les années 240<sup>140</sup>.

135 DEL MONTE 1997, 437–439.

136 Ce recours protocolaire au titre de « grand roi » a si fortement marqué la titulature d'Antiochos I<sup>er</sup> puis celle d'Antiochos II que le titre apparaît dans la liste des rois de Babylone pour ces deux seuls rois, laissant faussement croire qu'ils furent les seuls à porter l'épithète *rabû* (SACHS, WISEMAN 1954, 202–212 ; DEL MONTE 1997b, 208–211 ; GLASSNER 1993, n°4).

137 C'est ce qu'affirme Polyen 8, 50 et ce que l'on peut déduire de la fête du Nouvel An 246 où les enfants de Laodice apparaissent aux côtés de leur père (MARTINEZ-SÈVE 2003, 703).

138 On remarquera toutefois que, sans mettre en place une triarchie, Antiochos III a confié à ses deux fils des responsabilités administratives et militaires : Antiochos le Jeune dans les Hautes satrapies (Liv. 35, 13, 5) et Séleucos (IV) en Thrace (Plb 18, 51, 8 ; Liv. 33, 40, 6 ; 41, 4 ; 35, 15, 5 ; 36, 7, 15 ; App., *Syr.*, 3, 12 ; 14, 58). Cf. ENGELS 2017, 118 et 121, n. 112. On retrouve dans cette répartition l'idée d'Antiochos I<sup>er</sup> d'associer ses deux fils.

139 Antiochos II fut d'abord accaparé par la 2<sup>e</sup> guerre de Syrie jusqu'en 253 (WILL 1979, 234–239). Après 253, il est actif dans les détroits et en Thrace, puis meurt à Ephèse en 246 (246–248).

140 WILL 1979, 281–290.

## Conclusion

Il n'a donc pas fallu attendre les désordres du II<sup>e</sup> siècle ni même la guerre fratricide entre Séleucos II et Antiochos Hiérax pour que la maison royale connaisse les affres de la discorde et des intrigues. Si elle est à ranger parmi les plus anciennes tentatives d'usurpation de l'histoire séleucide, l'entreprise séditeuse – supposée ou réelle – du corégent Séleucos n'est nullement le symptôme d'une faiblesse structurelle du royaume. Elle s'inscrit en réaction à l'expérience triarchique d'Antiochos I<sup>er</sup> et porte comme ambition de préserver l'unité du pouvoir royal et l'indivisibilité du royaume contre le principe de collégialité et la perspective de partition territoriale.

Pour Antiochos I<sup>er</sup>, l'association de ses deux fils à la *basileia* dans un régime tri-céphale favorisait assurément l'ubiquité du pouvoir royal et représentait donc l'espoir d'un royaume mieux administré.

Néanmoins, cette mesure marque aussi l'aboutissement du processus d'élaboration d'un nouveau discours idéologique. Il a fallu en effet substituer à la légitimité personnelle de Séleucos I<sup>er</sup> Nicator la légitimité dynastique de ses descendants, sans quoi le royaume conquis par la lance de Séleucos n'aurait jamais pu devenir le royaume séleucide. Le discours royal s'est ainsi adapté en insistant sur la dimension familiale du pouvoir séleucide. De la même manière qu'il avait reçu le pouvoir de son père, Antiochos I<sup>er</sup> s'est préparé à le transmettre, d'abord par le système éprouvé de la corégence puis par un fonctionnement triarchique plus original auquel le roi devait nécessairement trouver quelque avantage politique. En ne reproduisant jamais l'expérience et en s'efforçant après 266 d'établir quelques garde-fous, les rois séleucides ont reconnu implicitement l'inconséquence politique que fut la triarchie. L'histoire du corégent Séleucos témoigne en cela des hésitations du pouvoir royal séleucide face au défi de sa pérennisation et de son ambition dynastique.

## Bibliographie

- AGER S. 2005, « Familiarity Breeds : Incest and the Ptolemaic Dynasty », *JHS* 125, p. 1–34.
- ALMAGOR E. 2013, « Seleukid Love and Power : Stratonike I » in COŞKUN A., MCAULEY A. (ed.) 2013, p. 67–86.
- BAGNALL R. S. 1976, *The administration of the Ptolemaic possessions outside Egypt*, Leyde.
- BAR-KOCHVA B. 1976, *The Seleucid army : organization and tactics in the Great Campaigns*, Cambridge.
- BELOCH K. J. 1922 [1904], *Griechische Geschichte*, III, 2, Strasbourg.
- BENCIVENNI A. 2004, *Progetti di riforma costituzionali*, Bologne.
- BERNARD P. 1990, « Nouvelle contribution de l'épigraphie cunéiforme à l'histoire hellénistique », *BCH* 114, p. 513–541.
- BIELMAN A. 1994, *Retour à la liberté : libération et sauvetage des prisonniers en Grèce ancienne : recueil d'inscriptions honorant des sauveteurs et analyse critique*, Athènes-Paris.
- 2002, *Femmes en public dans le monde hellénistique : IV<sup>e</sup>–I<sup>er</sup> s. av. J.-C.*, Paris.
- BIELMAN SÁNCHEZ A. 2003, « Régner au féminin. Réflexions sur les reines attalides et séleucides », in F. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée*, Rennes, p. 41–61.

- , A., LENZO G. 2015, « Réflexions à propos de la « régence » féminine hellénistique : l'exemple de Cléopâtre I », in VIRGILIO B. (ed.), *Studi Ellenistici*, XXIX, Pise-Rome, p. 145–173.
- BIGGS R. D. et al. (ed.) 1999, *The Assyrian Dictionary of the Oriental Institute of the University of Chicago*, Volume 14. R, Chicago.
- BLACK J. et al. (ed.) 2000, *A Concise Dictionary of Akkadian*, Wiesbaden.
- BOSWORTH A. B. 1988, *Conquest and Empire. The Reign of Alexander the Great*, Cambridge.
- BOSWORTH C. E. (ed.) 1999, *The History of al-Tabarî. Volume V. The Sāsānids, the Byzantines, the Lakhmids and Yemen*, Albany.
- BOUCHE-LECLERCQ A. 1913–1914, *Histoire des Séleucides*, Paris.
- BREEBART A. 1967, « King Seleucus I, Antiochus and Stratonice », *Mnemosyne*, fourth series, 20/2, p. 154–164.
- BRIANT P. 1994, « De Samarcande à Sardes et de Suse au pays des Hanéens », *Topoi* 4/2, p. 455–467.
- 1996, *Histoire de l'Empire perse*, Paris.
- BRISCOE J. 2007, *A Commentary on Livy Books 38–40*, Oxford, 2007.
- BRODERSEN K. 1985, « Der liebeskranke Königssohn und die seleukidische Herrschaftsauffassung », *Athenaeum* 73, p. 459–469.
- BRUNEAU P. 1970, *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale*, Paris.
- CABANES P. 1976, *L'Épire, de la mort de Pyrrhos à la conquête romaine (272–167 av. J.-C.)*, Paris.
- CAPDETREY L. 2007, *Le pouvoir séleucide : territoire, administration, finances d'un royaume hellénistique (312–129 avant J.-C.)*, Rennes.
- 2008, « Le royaume séleucide : un empire impossible ? », in HURLET F. (dir.), *Les empires, Antiquité et Moyen Âge. Analyse comparée*, Rennes, p. 62–66
- 2017, « Les chemins de l'Etat antique : l'exemple des royaumes hellénistiques », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 134, p. 21–40
- CARNEY E. 1992, « The Politics of Polygamy : Olympias, Alexander and the Murder of Philip », *Historia* 41, p. 169–189.
- 2000, *Women and Monarchy in Macedonia*, Norman.
- CARSANA C. 1996, *Le dirigenze cittadine nello stato seleucidico*, Côme.
- CHAMBRY E., THELY-CHAMBRY L. (ed.) 1936, *Justin, Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée*, Paris.
- CHAMOUX F. 1956, « Le roi Magas », *RH* 216/1, p. 18–34.
- CHRUBASIK B. 2016, *Kings and Usurpers in the Seleukid Empire*, Oxford.
- COHEN G. M. 1995, *The Hellenistic Settlements in Europe, the Islands and Asia Minor*, Berkeley-Los Angeles-Oxford.
- COHEN M. E. 1993, *The Cultic Calendars of the Ancient Near East*, Bethesda.
- CONSTANTAKOPOULOU C. 2017, *Aegean Interactions : Delos and its Networks in the Third Century*, Oxford.
- ÇOŞKUN A. 2016, « Ptolemaioi as Commanders in 3<sup>rd</sup>-Century Asia Minor and Some Glimpses on Ephesos and Mylasa during the Second and Third Syrian Wars », in HAZIRLAYALAR Y. et al. (ed.), *Vir Doctus Anatolicus. Studies in Memory of Sencer Şahin Anısına Yazılar*, Istanbul, p. 211–233.
- 2016b, « Laodike I, Berenike Phernophoros, Dynastic Murders, and the Outbreak of the Third Syrian War (253–246 BC) », in ÇOŞKUN A., MCAULEY A. (ed.) 2013, p. 107–134.
- 2018, « The War of Brothers, the Third Syrian War, and the Battle of Ankyra (246–241 BC) : A Re-Appraisal », in ERICKSON K. (ed.) 2018, p. 197–252.
- , MCAULEY A. (ed.) 2013, *Seleukid Royal Women : Creation, Representation and Distortion of Hellenistic Queenship in the Seleukid Empire*, Stuttgart.

- D'AGOSTINI M. 2016, « Representation and the Agency of Royal Women in Hellenistic Dynastic Crises. The case of Berenike and Laodike », in BIELMAN-SANCHEZ A., COGITORE I., *Femmes influentes dans le monde hellénistique et à Rome*, Grenoble, 2016, p. 35–60.
- DEBORD P. 1993, « Essai sur la géographie historique de la région de Stratonicee », in MACTOUX M.-M., GENY E. (ed.), *Mélanges Pierre Lévêque. VIII. Religion, anthropologie et société*, Paris, p. 107–121.
- 2001, « Questions stratoniceennes », in A. Bresson, R. Descat (dir.), *Les cites d'Asie Mineure occidentale au IIe s. a. C.*, Pessac, p. 167–170.
- DELL H. J. 1983, « The Quarrel between Demetrius and Perseus : A Note on Macedonian National Policy », in *Ancient Macedonia III. Papers read at the Third International Symposium held in Thessaloniki, September 21–25, 1977*, Thessalonique, p. 67–76.
- DEL MONTE G. F. 1997, « Antioco I Soter e i figli Seleuco e Antioco : un nuovo testo da Babilonia », *Studi Classici e Orientali* 45, p. 433–444.
- DEL MONTE G. F. 1997b, *Testi dalla Babilonia ellenistica I*, Pise.
- EDSON C. F. JR 1935, « Perseus and Demetrius », *Harvard Studies in Classical Philology* 46, p. 191–202.
- ENGELS D. 2017, *Benefactors, Kings, Rulers. Studies on the Seleukid Empire between East and West*, *Studia ellenistica* 57, Louvain-Paris-Bristol CT.
- , ERICKSON K. 2013, « Apama and Stratonike – Marriage and Legitimacy », in COŞKUN A., MCAULEY A. (ed.) 2013, p. 45–63.
- ERICKSON K. 2009, *The Early Seleucid, their Gods and their Coins*, Thèse inédite soutenue à University of Exeter.
- 2011, « Apollo-Nabu : the Babylonian Policy of Antiochus I », in ERICKSON K., RAMSEY G. (ed.), *Seleukid Dissolution : the Sinking of the Anchor*, Wiesbaden, p. 51–65.
- 2017, « Seleucid Kings – Chrusasik, Kings and Usurpers in the Seleukid Empire. The Men who would be King, Oxford », *The Classical Review*, new series, 67/2, p. 453–455.
- (ed.) 2018, *The Seleukid Empire. 281–222 BC. War within the Family*, Swansea.
- GLASSNER J. J. 1993, *Chroniques mésopotamiennes*, Paris.
- GRAINGER J. D. 1997, *Seleukid Prosopography and Gazeeter*, Leyde.
- GRASLIN-THOME L. 2012, « La Babylonie hellénistique : le point de vue des dominés » in FEYEL C. et al. (dir.), *Communautés locales et pouvoir central dans l'Orient hellénistique et romain*, Nancy.
- GRAYSON A. K. 1975, *Assyrian and Babylonian Chronicles*, Locust Valley.
- GREENWALT W. S. 1989, « Polygamy and succession in Argead Macedonia », *Arethusa* 22/1, p. 19–45.
- GRUEN E. S. 1974, « The Last Years of Philip V », *GRBS* 15/2, p. 221–246.
- HARDERS A.-C. 2013, « The making of a queen – Seleukos Nikator and his wives », in COŞKUN A., MCAULEY A. (ed.) 2013, p. 25–38.
- HAMMOND N. G. L., WALBANK F. W. 1988, *A History of Macedonia. Volume III. 336–167 B. C.*, Oxford.
- HÖLBL G. 2001, *A History of the Ptolemaic Empire*, Londres.
- HOLTON J. R. 2018, « The Ideology of Seleukid Joint Kingship : The Case of Seleukos, Son of Antiochos I », in ERICKSON K. (ed.) 2018, p. 101–128.
- HUSS W. 2001, *Ägypten in hellenistischer Zeit*, Munich.
- JONES C. P. 1993, « The decree of Iliion in honor of a king Antiochus », *GRBS* 34, p. 73–92.
- KOSMETATOU E. 2010, « A Joint Dedication of Demetrios Poliorketes and Stratonike in the Delian Artemision », in REGER G., RYAN F. X., WINTERS T. F. (ed.), *Studies in Greek Epigraphy and History in Honor of Stephen V. Tracy*, Bordeaux, p. 213–228.
- KOSMIN P. J. 2014, *The Land of the Elephant Kings*, Cambridge-Londres.
- KUHRT A. 1987, « Usurpation, conquest and ceremonial : from Babylon to Persia », in CANNADINE D., PRICE S. (ed.), *Rituals of Royalty : power and ceremonial in traditional societies*, Cambridge-New York, p. 20–55.



- LANDUCCI F. 1978, « Problemi dinastici e opinione pubblica nel « caso » di Stratonice », in SORDI M. (ed.), *Aspetti dell'opinione pubblica nel mondo antico*, Milan, 74–84.
- LE BOHEC-BOUHET S. 2005, « L'héritier du diadème chez les Antigonides », *Gerión Anejos* 9, p. 57–70.
- LIMET H. 2005, « L'inscription d'Antiochos I à Borsippa. Un commentaire », *Transeuphratène* 29, p. 117–131.
- LUND H. S. 1992, *Lysimachus. A Study in Early Hellenistic Kingship*, Londres-New York.
- MA J. 2004, *Antiochos III et les cités de l'Asie Mineure occidentale*, Paris.
- MACURDY G. H. 1932, *Hellenistic Queens*, Baltimore-Londres.
- MARIEV S. 2008, *Ioannis Antiocheni fragmenta quae supersunt omni*, Berlin.
- MARTINEZ-SÈVE L. 2003, « Laodice, femme d'Antiochos II : du roman à la reconstruction historique », *REG* 116/2, p. 690–706.
- MASTROCINQUE A. 1979, *La Caria e la Ionia meridionale in epoca ellenistica (323–188 a. C.)*, Rome.
- 1983, *Manipolazione della storia in età ellenistica : I Seleucidi e Roma*, Rome.
- MCAULEY A. 2017, « Mother Knows Best : Motherhood and Succession in the Seleucid Realm », in COOPER D., PHELAN C. (ed.), *Motherhood in Antiquity*, Londres-New York, p. 79–106.
- 2018, « The House of Achaïos : The missing piece of the Anatolian Puzzle » in ERICKSON K. (ed.), 2018, p. 59–82.
- MCDOWELL R. H. 1935, *Stamped and inscribed objects from Seleucia on the Tigris*, Ann Arbor.
- MCEWAN G. J. P. 1982, *Texts from Hellenistic Babylonia in Ashmolean Museum*, Oxford.
- MELEZE-MODRZEJEWSKI J. 1999, « Le droit hellénistique dans la famille grecque » in BONTEMPS C. (dir.), *Nonagesimo anno : mélanges en hommage à Jean Gaudemet*, Paris, p. 261–280.
- MELONI P. 1953, *Perseo e la fine della monarchia Macedone*, Rome.
- MERKELBACH R. 2000, « Wer war der Alexandros, zu dem Aśoka eine Gesandtschaft geschickt hat ? », *Epigraphica Anatolica* 32, p. 126–128.
- OGDEN D. 1999, *Polygamy, prostitutes and death*, Londres-Swansea.
- 2011, « The Royal Families of Argead Macedon and the Hellenistic World », in RAWSON B. (ed.), *A Companion to Families in the Greek and Roman Worlds*, Malden, p. 92–107.
- 2017, *The Legend of Seleucus. Kingship, Narrative and Mythmaking in the Ancient World*, Cambridge.
- PEDECH P. 1989, *Trois historiens méconnus : Théopompe, Douris, Phylarque*, Paris.
- PINCHES T. G., STRASSMAIER J. N. 1955, *Late Babylonian Astronomical and Related Texts*, XVIII, Providence.
- PRIMO A. 2009, *La Storiografia sui Seleucidi*, Pise-Rome.
- RAMSEY G. 2013, « The Diplomacy of Seleukid Women : Apama and Stratonike » in COŞKUN A., MCAULEY A. (ed.), 2013, p. 87–104.
- RENGER J. 1985, « Ein seleukidischer Ehrentitel in keilschriftlicher Überlieferung », *Orientalia* 54/1–2, p. 257–258.
- ROBERT L. 1937, *Études anatoliennes : recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Paris.
- 1949, « Inscriptions séleucides de Phrygie et d'Iran », in ROBERT L., *Hellenica : recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, VII, Paris, p. 5–29.
- 1967, « Encore une inscription grecque de l'Iran », *CRAI* 111/2, p. 281–296.
- , ROBERT J. 1954, *La Carie : histoire et géographie historique avec le recueil des inscriptions antiques. Tome II. Le Plateau de Tabai et ses environs*, Paris.
- , – 1955, « Deux inscriptions de Carie », in *Mélanges Isidore Lévy*, Bruxelles, p. 553–568 (= *Opera Minora Selecta : épigraphie et antiquité grecques*, V, Amsterdam, 1989, p. 449–464).
- ROBERTO U. 2005, *Ioannis Antiocheni Fragmenta ex Historia Chronica*, Berlin.
- ROUGEMONT G. 2012, *Inscriptions grecques d'Iran et d'Asie centrale*, Londres.
- SACHS A. J., HUNGER H. (ed.) 1988, *Astronomical Diaries and related Texts from Babylonia*, I, Vienne.
- , WISEMAN D. J. 1954, « A Babylonian King List of the Hellenistic Period », *Iraq* 16, p. 202–211.

- ŞAHIN M. Ç. 1980, « A Carian and three Greek Inscriptions from Stratonikeia », *ZPE* 39, p. 205–213.
- SARTRE M. 2001, *D'Alexandre à Zénobie : Histoire du Levant antique (IVe siècle av. J.-C. – IIIe siècle ap. J.-C.)*, Paris.
- SAVALLI-LESTRADE I. 2003, « La place des reines à la cour et dans le royaume à l'époque hellénistique », in FREI-STOLBA R., BIELMAN A. (dir.), *Les femmes antiques entre sphère privée et sphère publique*, Berne, p. 59–77.
- 2003b, « Rumeurs et silences autour de la mort des rois hellénistiques », in BOISSAVIT-CAMUS B. et al. (dir.), *La mort du souverain entre Antiquité et haut Moyen Âge*, Paris.
  - 2010, « Les rois hellénistiques, maîtres du temps », in SAVALLI-LESTRADE I., COGITORE I., *Des Rois au Prince. Pratiques du pouvoir monarchique dans l'Orient hellénistique et romain*, Grenoble, p. 55–83.
- SCHOENE A. (ed.) 1967 [1875], *Eusebi chronicorum. Liber prior*, Dublin-Zurich.
- SHERWIN-WHITE S. 1987, « Seleucid Babylonia : A Case Study for the Installation and Development of Greek Rule » in SHERWIN-WHITE S., KUHRT A. (ed.), *Hellenism in the East*, Londres, p. 1–31.
- 1991, « Aspects of the Seleucid royal ideology, the cylinder of Borsippa », *JHS* 111, 1991, p. 71–86.
- , KUHRT A. 1993, *From Samarkhand to Sardis : A New Approach to the Seleucid Empire*, Londres.
- SMITH S. 1924, *Babylonian Historical Texts*, Londres.
- TREVETT J. 1992, *Apollodoros the Son of Pasion*, Oxford.
- VAN BREMEN R. 2000, « The demes and *phylai* of Stratonikeia in Karia », *Chiron* 30, p. 389–402.
- 2004, « Les structures familiales », in A. Erskine (ed.), *Le monde hellénistique. Espaces, sociétés, cultures 323–31 av. J.-C.*, Rennes, p. 405–425.
  - 2008, « La communauté de Panamara entre Rhodes et Stratonicee de Carie : autour de la date d'un décret des Panamaréens dans le Fonds Louis Robert », *CRAI* 152/4, p. 1405–1420.
- VAN DER SPEK R. J., FINKEL I. 2004, *Babylonian Chronicles of the Hellenistic Period*, Amsterdam : <https://www.livius.org/sources/about/mesopotamian-chronicles/>
- WALBANK F. K. 1940, *Philip V of Macedon*, Cambridge.
- WEBER G. 1998–1999, « The Hellenistic Rulers and their Poets. Silencing Dangerous Critics ? », *Ancient Society* 29, p. 147–174.
- 2003, « Zwischen Macht und Ohnmacht. Altersbilder in hellenistischer Zeit », in GUTSFELD A., SCHMITZ W. (ed.), *Am schlimmen Rand des Lebens ? Altersbilder in der Antike*, Cologne-Weimar-Vienne, p. 113–137.
- WELLES C. B. 1966, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, Rome.
- WIDMER M. 2007, « Comment construire la biographie d'une reine hellénistique ? » in KAENEL P., MEIZOZ J., ROSSET F., VALSANGIACOMO N. (ed.), « La vie et l'œuvre » ? *La question biographique, Actes du colloque de relève organisé à l'Université de Lausanne les 8–9 novembre 2007*, Lausanne, p. 56–68 : <http://doc.rero.ch/record/8828>
- WILL E. 1979–1982, *Histoire politique du monde hellénistique*, 2 tomes, Paris.
- WÖRRLE M. 1975, « Antiochos I, Achaïos der Ältere und die Galater », *Chiron* 5, p. 59–87.
- ZECCHINI G. (ed.) 2016, *Abrégé des « Histoires Philippiques » de Trogue Pompée*, Paris.

JÉRÉMY CLÉMENT

Aix-Marseille Université, Centre Camille Jullian – UMR 7299, 5 rue du Château de l'Horloge,  
BP 647, F-13094 Aix-en-Provence (France), [jeremy.clement@univ-amu.fr](mailto:jeremy.clement@univ-amu.fr)

